



VILLE DE DAX

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 FÉVRIER 2025

à 18h30

SOMMAIRE

- Désignation d'un secrétaire de séance,	
- Approbation du procès-verbal de la séance 05 décembre 2024,	
- Compte rendu de Monsieur le Maire sur les actes accomplis en exécution de la délégation d'attributions du Conseil,	
- Communications	
1 - MAYOTTE : SOUTIEN À LA POPULATION Rapporteur : M. Julien DUBOIS	Page 8
2 - ACHAT GROUPÉ D'ÉNERGIES A DESTINATION DES HABITANTS DE DAX Rapporteur : M. Julien DUBOIS	Page 8
3 - PROMESSE DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF : INSTALLATION ET EXPLOITATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR 3 SITES COMMUNAUX Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 9
4 - LOTISSEMENT LE PIVERT : ACQUISITION DES ESPACES COMMUNS Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 15
5 - ÉGALITÉ FEMMES HOMMES : RAPPORT 2024 Rapporteur : Mme Marylène HENAULT	Page 15
6 - RAPPORT ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025 Rapporteur : Mme Marylène HENAULT	Page 18
7 - SDIS : MISE A DISPOSITION D'AGENTS MUNICIPAUX SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES - CONVENTION Rapporteur : Mme Marylène HENAULT	Page 32
8 - COMITÉ CONSULTATIF DU GRAND DAX POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE DAX Rapporteur : M. Julien DUBOIS	Page 33
9 - FESTIVAL TÊTES EN L'AIR 2025 : PROGRAMMATION ET BUDGET Rapporteur : Mme Martine DEDIEU	Page 35
10 - BIBLIOTHÈQUE LUDOTHÈQUE : PROGRAMMATION CULTURELLE 2025 Rapporteur : Mme Martine LABARCHEDE	Page 36
11 - UNION DES VILLES TAURINES DE FRANCE : CONVENTION D'OBJECTIFS 2025, 2026 et 2027 Rapporteur : M. Pascal DAGES	Page 38
12 - SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE 2025 : ORGANISATION DES SPECTACLES Rapporteur : M. Pascal DAGES	Page 39
13 - ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION : PARTICIPATION 2025 DE LA VILLE DE DAX AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT Rapporteur : Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON	Page 40
14 - IMMERSION PROFESSIONNELLE JEUNES ÉTUDIANTS 2025 Rapporteur : M. Vincent MORA	Page 46

15 - RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE À LA VILLE Rapporteur : Mme Martine ERIDIA	Page 48
16 - PROGRAMMATIONS 2025 DES ANIMATIONS ET ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LA NATURE Rapporteur : Mme Martine ERIDIA	Page 49
17 - CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2025 Rapporteur : Mme Martine ERIDIA	Page 50
18 - SIVU DES CHENAIES DE L'ADOUR : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 Rapporteur : Mme Martine ERIDIA	Page 50

SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2025 à 18H30

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le jeudi 06 février à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 31 janvier 2025
Nombre de présents	27	
Nombre de pouvoirs	8	Date de publication : 12 février 2025
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSÉS :

M. Grégory RENDE, M. Julien RELAUX, Mme Audrey LALOTTE, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, M. Pierre STETIN, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :

M. Grégory RENDE a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
M. Julien RELAUX a donné pouvoir à M. Alexis ARRAS,
Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à M. Pascal DAGES,
M. Guillaume SEGUIER a donné pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH,
M. Patrice BOUCAU a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,
M. Pierre STETIN a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ,
M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexis ARRAS.

NB : Le nombre de présents et / ou le nombre de suffrages exprimés peut différer d'une délibération à une autre : non participation au vote, retard, arrivée en cours de conseil, sortie en cours de conseil municipal ...

Monsieur le Maire :

Bonsoir à toutes et à tous, je vous propose d'ouvrir cette séance du conseil municipal de la ville de Dax du 06 février 2025, en commençant, comme de coutume ,en annonçant les pouvoirs qui ont été confiés.

M. Grégory RENDE m'a donné pouvoir, M. Julien RELAUX a donné pouvoir à M. Alexis ARRAS, Mme Audrey VERGELY a donné pouvoir à M. Pascal DAGES, M. Guillaume SEGUIER en a fait de même auprès d'Amine BENALIA BROUCH, M. Patrice BOUCAU a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU, Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE, M. Pierre STETIN a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ et M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

Nous allons maintenant désigner le ou la secrétaire de séance. Puisque Fanny MESPLET est absente, je vous propose de nommer celui qui la succède dans la jeunesse, à savoir Alexis ARRAS, qui accepte avec le sourire.

Avant d'entamer les différents points de ce conseil municipal, je vous propose une annonce puisque le Docteur Henri LALANNE est décédé à Dax le 25 janvier dernier à l'âge de 92 ans. Il a marqué cette ville tant par ses fonctions de médecin mais aussi, bien évidemment, par son parcours et ses engagements politiques. Il fut conseiller municipal sous Max MORAS en 1965 puis adjoint au Maire d'Yves GOUSSEBAIRE-DUPIN de 1971 à 1989 en s'occupant en particulier du thermalisme, d'affaires scolaires, de sport et de culture. Il représenta aussi notre cité au sein de l'assemblée départementale, régionale et bien évidemment nationale puisqu'il fut notre Député. C'est donc une vie riche en engagements, au service de la ville, qui aura duré près de 30 ans.

Je souhaite avec vous et en votre nom ce soir et afin de lui rendre hommage et justement d'honorer sa mémoire, je vous demande de procéder à une minute de silence.

L'assemblée se lève et procède à une minute de silence.

Je vous remercie.

Vous avez reçu le procès-verbal du conseil municipal du 05 décembre 2024.

Est-ce que ce procès-verbal appelle des questions ? Des observations ?

Non ? Alors je vous propose de l'approuver.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal du conseil municipal du 05 décembre 2024 est donc **adopté à l'unanimité**, merci.

Vous avez aussi reçu le compte-rendu des actes que j'ai accompli en vertu des délégations qui m'ont été confiées par le conseil municipal.

Est-ce que ces actes appellent des questions ?

N°	Date	Objet	Date Envoi	Retour SP	Service
2024-301	20/11/24	AVENANT BAIL COMMERCIAL SARL EXPERIMENT'HALLE - LOCAL N°23 DES HALLES	09/12/24	09/12/24	PATRIMOINE
2024-302	26/11/24	AVT 3 23DX107 TRAVAUX PEINTURE ATRIUM	27/11/24	27/11/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-303	27/11/24	DEMANDE D'OUVERTURE D'UN COMPTE A TERME	28/11/24	28/11/24	FINANCES
2024-304	28/11/24	24DX075 SPS TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE LA PLACE CAMILLE BOUVET	03/12/24	03/12/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-305	02/12/24	APPEL CONTENTIEUX DAX CONTRE SARL L'ADOUR - DESIGNATION MAITRE LAVEISSIERE	05/12/24	05/12/24	JURIDIQUE

2024-306	02/12/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION MR NASSIET PIERRE	05/12/24	05/12/24	POPULATION
2024-307	02/12/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION MR PEPIN BERNARD	05/12/24	05/12/24	POPULATION
2024-308	02/12/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION MR MERCADAL	05/12/24	05/12/24	POPULATION
2024-309	02/12/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION MME MORLAES	05/12/24	05/12/24	POPULATION
2024-310	02/12/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION MME RICARD	05/12/24	05/12/24	POPULATION
2024-311	02/12/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION MME DUCASSE	05/12/24	05/12/24	POPULATION
2024-312	02/12/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION MME LABENNE	05/12/24	05/12/24	POPULATION
2024-313	02/12/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION MME RODRIGUEZ	05/12/24	05/12/24	POPULATION
2024-314	02/12/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION MME LUGAN	05/12/24	05/12/24	POPULATION
2024-315	02/12/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION MR CAVALLI	05/12/24	05/12/24	POPULATION
2024-316	02/12/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION MME BAPTISTA	05/12/24	05/12/24	POPULATION
2024-317	02/12/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION MME BOUINEAU	05/12/24	05/12/24	POPULATION
2024-318	02/12/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION MME NABIAS	05/12/24	05/12/24	POPULATION
2024-319	02/02/24	ACHAT CONCESSION MR HAQUI	05/12/24	05/12/24	POPULATION
2024-320	02/12/24	ACHAT COLUMBARIUM MR GONCALVES	05/12/24	05/12/24	POPULATION
2024-321	02/12/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION MR KENNEL	05/12/24	05/12/24	POPULATION
2024-322	02/12/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION MR SAINT-MARC	05/12/24	05/12/24	POPULATION
2024-323	02/12/24	ACHAT CONCESSION MME LOPEZ	05/12/24	05/12/24	POPULATION
2024-324	02/12/24	ACHAT CONCESSION MR BARTETTE	05/12/24	05/12/24	POPULATION
2024-325	05/12/24	RENOUVELLEMENT ADHESION CENTRE VILLE EN MOUVEMENT 2025	10/12/24	10/12/24	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
2024-326	05/12/24	RENOUVELLEMENT ADHESION FNCV (FEDERATION NATIONALE DES CENTRES VILLES (2025)	13/01/25	13/01/25	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
2024-327	09/12/24	REMBOURSEMENT SINISTRE 2024VD44 CARPINTERO	16/12/24	16/12/24	ASSURANCES
2024-328	10/12/24	ADHESION ASSOCIATION SITES ET CITES REMARQUABLES DE FRANCE	12/12/24	12/12/24	URBANISME
2024-329	11/12/24	AC22DX137 AVENANT N°2 PROLONGATION MAINTENANCE ASCENSEURS	16/12/24	16/12/24	SERVICES TECHNIQUES
2024-330	11/12/24	AC24DX025 TELESURVEILLANCE AVENANT N°4 MATERNELLE GISCHIA	16/12/24	16/12/24	SERVICES TECHNIQUES

2024-331	12/12/24	24DX030 NOTIFICATION CLUB HOUSE SABLAR	18/12/24	18/12/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-332	17/12/24	INHUMATION PERSONNE SEULE AVEC RESSOURCES MR TURGNE	24/12/24	24/12/24	POPULATION
2024-333	17/12/24	INHUMATION PERSONNE SEULE SANS RESSOURCES MR MEYER	24/12/24	24/12/24	POPULATION
2024-334	19/12/24	STATIONNEMENT : REGIE DE RECETTES DU STATIONNEMENT PAYANT EN PARCS ET/OU ENCLOS-MOFICIATION FONDS DE CAISSE	19/12/24	19/12/24	FINANCES
2024-335	19/12/24	RENOUVELLEMENT ADHESION FESTIVALS DU SUD FERIA 2025	24/12/24	24/12/24	DIRECTION DES FETES
2024-336	24/12/24	MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE ENTRE LA VILLE ET LE CCAS	09/01/25	09/01/25	DIRECTION GENERALE
2024-337	24/12/24	PRISE A BAIL LOCAUX RUE LABADIE - OPH DES LANDES	03/01/25	03/01/25	PATRIMOINE
2024-338	30/12/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION VIEIRA	03/01/25	03/01/25	POPULATION
2024-339	30/12/24	ACHAT CONCESSION MR TURGNE	03/01/25	03/01/25	POPULATION
2024-340	31/12/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION MME RIGAULT	03/01/25	03/01/25	POPULATION
2024-341	30/12/24	ACHAT COLUMBARIUM MME DOUSSI	03/01/25	03/01/25	POPULATION
2024-342	31/12/24	VIREMENT DE CHAPITRE A CHAPITRE DANS LE CADRE DU BUDGET 2024 ACTIVITES ASSUJETTIES A LA TVA	31/12/24	31/12/24	FINANCES
2024-343	06/01/25	ANNULEE	__/__/__	__/__/__	COMMANDE PUBLIQUE

N°	Date	Objet	Date Envoi	Retour SP	Service
2025-1	06/01/25	NOTIFICATION 24DX016 SITE INTERNET DES ARENES	10/01/25	10/01/25	COMMANDE PUBLIQUE
2025-2	07/01/25	ADHESION ASSOCIATION PLANTES ET CITES 2025	13/01/25	13/01/25	SERVICES TECHNIQUES
2025-3	14/01/25	23DX129 - AVENANT 1 MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE À L'ÉCOLE GISHIA À DAX	16/01/25	16/01/25	COMMANDE PUBLIQUE
2025-4	14/01/25	AC24DX149 MAINTENANCE ASCENSEURS, MONTE-CHARGE, AUTOMATISMES DE PORTES ET DE PORTAILS	15/01/25	15/01/25	SERVICES TECHNIQUES
2025-5	14/01/25	ADHESION AQUI O THERMES	16/01/25	16/01/25	CABINET DU MAIRE
2025-6	15/01/25	23DX097 REPRISE DE L'ÉTANCHÉITÉ DES GRADINS DES ARÈNES DE DAX - AVENANT N° 3	21/01/25	21/01/25	COMMANDE PUBLIQUE
2025-7	20/01/25	24DX116 - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN LETTRAGE GÉANT	21/01/25	21/01/25	COMMANDE PUBLIQUE
2025-8	24/01/25	RENOUVELLEMENT ADHESION ANDEV ANNEE 2025	30/01/25	30/01/25	EDUCATION

Pas de question ?

Et bien nous allons dérouler l'ordre du jour de ce conseil municipal.

En vous précisant tout d'abord qu'une erreur matérielle a conduit à une inversion de 2 délibérations et je vous proposerai donc d'étudier la délibération n°7 avant le DOB qui est le point 5, puisque le rapport égalité femmes hommes doit être étudié avant le débat d'orientations budgétaires.

Vous dire également que vous avez sur table un rapport modifié puisqu'une coquille s'était glissée dans le règlement du concours des maisons fleuries qui a donc été rectifié et la délibération vous est remise sur table.

Nous allons passer au premier point de l'ordre du jour.

1) Objet : MAYOTTE : SOUTIEN À LA POPULATION

Comme vous le savez tous, nos compatriotes de Mayotte ont été fortement touchés par le cyclone Chido qui a dévasté l'île de Mayotte le 14 décembre dernier. Même si le temps est passé depuis le passage du cyclone, bien évidemment, les opérations de soutien à la population continuent et il me semble important que notre ville ne reste pas indifférente à la détresse de nos compatriotes et que dans la mesure de nos capacités, nous apportions notre soutien à la population de l'île via la Fédération Nationale de Protection Civile, par le biais d'un don de 10 000 €.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER en soutien à la population de Mayotte le versement d'un don d'un montant de 10 000 € à la Fédération Nationale de Protection Civile,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
La délibération est adoptée à l'**unanimité**, merci.

2^{ème} délibération, il s'agit ici d'un procédé un peu exceptionnel, en tous cas novateur, qui concerne un achat groupé des énergies à destination des habitants de Dax.

2) Objet : ACHAT GROUPÉ D'ÉNERGIES A DESTINATION DES HABITANTS DE DAX

Puisque, nous l'avons tous constaté, le pouvoir d'achat est une des préoccupations principales des habitants de la ville comme ceux d'ailleurs de tous les habitants de notre pays, dont un poste important du pouvoir d'achat est constitué par l'énergie et les achats d'énergies. Nous pouvons tenter de répondre partiellement à ces coûts en les réduisant par la constitution de groupements d'achats pour les particuliers et les professionnels.

C'est ce que nous vous proposons de faire ce soir afin de proposer aux habitants de Dax afin de négocier les tarifs pour avoir des réductions sur les achats de gaz et d'électricité et que ces tarifs soient stables sur plusieurs années. Nous avons eu des contacts avec une société qui s'appelle Ecodigo et qui a manifesté son intérêt de prendre en charge la négociation et le regroupement de ces achats pour les habitants d'ailleurs. Afin que d'autres sociétés, présentes sur le secteur, puissent éventuellement manifester leur intérêt pour travailler avec nous, nous allons justement lancer par le biais de cette délibération et si vous en êtes d'accord, un Appel à Manifestation d'Intérêt Concurrent.

Le but est de permettre à tous les habitants de la ville qui sont intéressés, de se manifester afin que nous puissions avoir un nombre de clients potentiels significatif afin de permettre d'aller négocier les tarifs auprès des différents fournisseurs d'électricité et de gaz. Sachant que

sur de tels procédés nous arrivons en moyenne à réduire de 13 % les factures de gaz, jusqu'à 30 % les factures d'électricité et qu'en moyenne, 14 % de la population adhèrent quand il est proposé sur les collectivités de participer à ces dispositifs.

En termes de planification prévisionnelle, sera lancé l'Appel à Manifestation d'Intérêt Concurrent du 15 février au 15 mars, la signature du partenariat avec l'opérateur entre le 15 mars et le 1er avril. Nous lancerons toutes les opérations de communication, d'explication, par le biais de la création d'un site internet ad hoc mais aussi par des permanences qui se tiendront du 1^{er} au 30 avril dans une salle de la mairie, afin que les personnes intéressées et séduites par les nouvelles offres puissent signer ces offres, courant mai.

Il nous est donc demandé de bien vouloir

APPROUVER la mise en place d'un d'achat groupé de fourniture d'énergies à destination des habitants de Dax.

APPROUVER le lancement d'un Appel à manifestation d'intérêt Concurrent afin de sélectionner le meilleur opérateur du secteur pour mettre en place et proposer cet achat groupé d'énergies aux habitants de Dax.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

PRÉCISER que la mise à disposition des salles pour la tenue des permanences ainsi que la participation de la Ville en terme de communication pour faire connaître le dispositif seront entièrement gratuites pour l'opérateur retenu.

Solution vraiment novatrice qui a montré tout son intérêt dans les collectivités où elle avait fonctionné.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
La délibération est adoptée à l'**unanimité**, merci.

3^{ème} point à l'ordre du jour de ce conseil municipal, une promesse de bail emphytéotique administratif pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur 3 sites communaux. Je laisse la parole à notre secrétaire, Alexis ARRAS.

3) Objet : PROMESSE DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF : INSTALLATION ET EXPLOITATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR 3 SITES COMMUNAUX

Monsieur Alexis ARRAS

Bonsoir mes chers collègues.

Tout est assez bien résumé dans la délibération et Monsieur le Maire, vous avez pratiquement tout dit. L'entreprise Gascogne Nouvelle Energie (GNE) s'est manifestée spontanément devant nous pour nous faire une proposition d'installation d'équipements photovoltaïques sur 3 sites de la ville, le centre technique municipal, les tennis couverts du quartier du Sablar et la salle de sport André Darrigage. Il s'agit par cette délibération de les autoriser à installer ces trois centrales photovoltaïques. Cela rapporterait une redevance, versée en une seule fois, de 470 000 € HT, s'il n'y a pas de travaux à faire sur les toitures concernées.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER le projet d'installation et d'exploitation de trois centrales photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux, à savoir le centre technique municipal, les tennis couverts du quartier du Sablar et la salle de sport André Darrigade de la ville de Dax,

APPROUVER la promesse de bail emphytéotique administratif entre l'entreprise Gascogne Nouvelles Energies et la ville de Dax.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite promesse de bail emphytéotique administratif.

Monsieur le Maire

Il s'agit bien de l'entreprise Gascogne Nouvelle Énergie et non pas nouvelle technologie, avec laquelle nous allons travailler pour effectivement créer des zones de production d'énergie verte et puis refaire accessoirement et gratuitement, puisque la charge sera supportée par le biais de la production de cette électricité, 3 toitures qui en ont besoin.

Monsieur Alexis ARRAS

Sur des bâtiments communaux qui permettent des missions de service public tous les jours.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ?

Oui, Madame RABAUD-FAVEREAU.

Madame Isabelle RABAUD-FAVEREAU

Merci Monsieur le Maire, Chers collègues.

Vous venez de nous présenter un projet relatif à la pose de panneaux photovoltaïques sur les 3 sites que vous avez cités.

Sur le fond nous sommes bien évidemment totalement favorables à tout ce qui peut amorcer ou développer une pratique de développement durable, d'énergie propre telle que le photovoltaïque.

Vous le savez, des initiatives sont prises dans ce domaine par d'autres collectivités près d'ici et dans toute la France. Aujourd'hui il y a plusieurs modèles possibles. L'un d'eux c'est la délégation à un tiers, celui que vous nous avez présenté, généralement une société privée qui réalise l'opération moyennant la signature du bail emphytéotique dont vous nous parliez et le versement d'un loyer à la commune qui devient le bailleur. C'est le choix que vous avez fait et pour ce projet le loyer perçu s'élèvera donc à 470 000 € pour les 30 ans en une fois.

Un autre modèle aurait pu être envisagé, celui d'une opération initiée, organisée, exploitée par la ville dans un objectif d'auto-consommation sur les différents sites. Nous serions donc alors dans une opération d'auto-consommation qui aurait entraîné des économies d'électricité pour les bâtiments concernés et donc pour la ville.

Il y a d'autres montages possibles, associatifs, participation citoyenne etc mais je passerai dessus.

La ville de Dax a donc fait le choix d'un prestataire privé.

Quelle remarque pouvons-nous faire ?

Évidemment tout le monde va se réjouir que la société GNE verse dans l'escarcelle municipale 470 000 €. C'est une recette facile et sans doute bienvenue dans le budget. La ville parvient

aussi peut-être à atteindre des objectifs du Décret tertiaire qui aurait pu engendrer des amendes administratives en cas de non atteinte des objectifs imposés par l'État. Pour autant, en application du bail signé avec GNE, nous allons devoir racheter l'électricité au tarif négocié de 140 € le mégawattheure.

Première question, qui peut savoir aujourd'hui le tarif de l'électricité dans 5, 10, 20, 30 ans ? Par exemple sur le trimestre actuel, le tarif du mégawattheure était plutôt aux alentours de 64 €. Il y a un mois c'était 74 €, il y a un an c'était 53 €, c'est très fluctuant avec la situation mondiale que nous avons. Comment comprendre alors que la société GNE nous le facture 140 € quand nous allons le racheter si ce n'est évidemment que cette société privée cherche et cherchera et c'est normal, à réaliser des bénéfices.

Nous sommes convaincus que toutes les questions liées au développement durable, à l'environnement nécessitent une vision globale et c'est la raison pour laquelle nous regrettons que nous n'ayons pas eu l'occasion, en commission ou en conseil municipal, de débattre sur une conception plus construite, plus réfléchie de ce que sont les énergies renouvelables. Et dans le cas particulier du dossier qui nous est présenté aujourd'hui nous regrettons de ne pas avoir eu la possibilité de mener un débat sur les autres solutions possibles en matière d'installation de panneaux photovoltaïques en vue de privilégier une initiative de notre collectivité vers l'auto-consommation de l'énergie électrique produite sur nos propres installations.

C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Monsieur le Maire

Merci.

La question est légitime parce que le débat est large sur ces énergies renouvelables dont nous cherchons les moyens de production pour que nous ayons effectivement sur site et en filière courte, comme nous pouvons le dire pour d'autres sujets, la possibilité de consommer l'électricité qui est produite sur place.

Donc, premièrement, il y avait possibilité de palier à des urgences puisque, nous avons sur ces sites là, des toitures qu'il fallait refaire. C'est-à-dire que nous aurions eu 470 000 €, puisque le montant de la redevance est calculé en fonction du coût des travaux. 470 000 € de toute façon à investir pour refaire ces toitures. Et effectivement, en cherchant des solutions comme toujours pour optimiser les finances de la ville qui en ont bien besoin, nous avons trouvé que ce montage et le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt que nous avons fait il y a quelques mois, pouvaient nous permettre de créer plus de production d'énergie verte sur le territoire. Et en plus, c'est vrai, plutôt que d'avoir des recettes liées à la vente d'électricité qui tombent chaque année, de payer ces investissements et d'avoir 3 toitures refaites. Tout en sachant que si le coût des travaux est inférieur à ces 470 000 € nous aurons en plus une soule qui sera versée à la ville.

De mener ce processus là, de mettre en place cet investissement et ce dispositif ne nous empêche pas d'aller plus loin sur de l'auto-consommation collective parce que là, il y a certainement une confusion. Ce n'est pas parce que la production d'électricité est publique ou privée que nous pouvons ou pas mettre de l'auto-consommation collective en place mais c'est lié à la capacité globale de production des énergies vertes sur un territoire. Bien évidemment, avec 3 toitures de panneaux photovoltaïques, nous n'avons pas assez de production pour aller proposer la revente plus large de cette électricité. Bien évidemment, ce n'est que la première pierre de production et de mise en place de ces panneaux qui vont permettre, quand nous aurons tout un tissu de panneaux photovoltaïques ou d'autres énergies et je vais revenir sur le

territoire, de monter ces procédés et ces dispositifs d'auto-consommation collective. Ce n'est jamais la collectivité qui crée ce dispositif, ce sont toujours des prestataires, comme GNE, qui achètent à plusieurs fournisseurs et revendent sur le réseau en filière courte encore une fois, donc là il n'est pas utile d'opposer public et privé, c'est toujours un prestataire au milieu qui va faire ce travail d'acheter et de revendre à un prix inférieur.

L'achat maintenant de l'électricité, nous sommes prioritaires pour acheter cette électricité, si, effectivement le prix est mieux placé que ce que nous achetons sur le marché par des voies différentes. Donc, si c'est mieux placé et vues effectivement, les différences de prix et les fluctuations que vous avez décrites, il y a des moments où ce sera mieux placé et nous achèterons là et il y en aura d'autres où ce ne sera pas le cas et nous continuerons à acheter par nos canaux habituels. Nous avons juste une possibilité, nous ne sommes pas liés par l'achat ici.

Et puis, vous nous conseillez à juste titre et nous vous remercions, d'avoir une réflexion plus globale sur ces notions de production d'énergie locale et nous vous en remercions d'autant plus que nous avons commencé à le faire, même si nous n'avons pas eu aujourd'hui encore tous les éléments pour avoir ces débats et ces échanges au sein du conseil municipal mais nous sommes en train de réfléchir et nous aurons la semaine prochaine un rendez-vous avec Madame la Sous-Préfète à ce sujet pour voir tous les cofinancements que nous pouvons mobiliser.

Nous sommes en train de réfléchir à un réseau de chaleur. Vous savez que nous sommes assis ici sur des sources de géothermie, des sources d'eau chaude importantes qui dégagent des calories et de la chaleur et il nous semble intéressant, nous ne l'avons jamais fait parce qu'il n'y avait pas cette tension sur le marché de l'énergie que l'on connaît depuis 2, 3 ans donc nous n'avons pas ressenti une urgence aussi impérieuse que celle d'aujourd'hui de voir comment nous pouvons éviter au maximum les énergies fossiles. Nous sommes donc en train de réfléchir et d'étudier les possibilités de créer un réseau de chaleur qui permettra de chauffer et de refroidir également les bâtiments publics ou privés grâce à ces sources d'eau chaude et ces calories dégagées pas ces nappes sur lesquelles nous sommes installés. Il faudra certainement, vues les premières études que nous avons faites, l'associer à des productions de centrales de biomasse, vous savez les rejets de pelés de bois ou autres qui servent à alimenter ces biomasses, il faudra certainement un mixte. Bien évidemment, ce n'est pas avec une seule source de chaleur à énergie verte que nous arrivons à chauffer, à refroidir ou à alimenter en électricité une ville comme la nôtre. Donc c'est un mixte de tout cela mais bien évidemment cela ne se fait pas en jour, comme Rome d'ailleurs qui ne s'est pas faite en un jour et il nous faut trouver tous ces moyens là. Sachant qu'en plus, quand nous mettons en place un réseau de chaleur comme celui-là, il faut passer tous les réseaux et cela nécessite encore des travaux d'ampleur et tout cela doit se faire dans le temps.

Bien évidemment la réflexion est sur la table, nous cherchons tout cela. Il y a des communes, notamment en région parisienne, St-Germain-en-Laye ou Chartres où je suis allé rencontrer les élus et les maires de ces communes qui sont quasiment autonomes grâce aux réseaux de chaleur, panneaux et biomasses. Donc c'est l'objectif mais ils ont mis pour l'un 15 ans, l'autre 25 parce qu'il y avait eu en plus des retards au démarrage. Cela se fait bien évidemment sur un temps long, plus rapide aujourd'hui parce que les systèmes sont plus aguerris mais bien évidemment, il y a nécessité de réfléchir et pour trouver les solutions pour avoir de l'énergie produite et consommée sur place.

Dernier point, qui n'est pas un détail concernant le réseau de chaleur, nous avons besoin d'autorisations de l'État et de l'ARS parce qu'aujourd'hui, nos sources de chaleur, notamment d'eau chaude, ont une utilisation thermique. Il faut donc avoir des autorisations de pompage et de prélèvement aussi pour de la création d'énergie, donc il y a aussi ces discussions à débloquer, d'où le rendez-vous que j'aurai la semaine prochaine pour pouvoir avancer toujours plus sur ces sujets. Donc, oui c'est complexe, non nous ne voulons pas le regarder par le petit bout de la lorgnette, ce que pourrait faire penser cette délibération mais ce n'est absolument pas le cas. C'est juste une première brique qui s'imbriquera justement dans tout le schéma global qu'il faudra mettre en place au fur et à mesure.

Oui.

Madame Isabelle RABAU FAVEREAU

Le système qui avait été mis en place pour chauffer par exemple le lycée de Borda, c'était celui-ci ?

Monsieur le Maire

Oui tout à fait.

Là, c'était « plus facile » parce que, vous le savez, la canalisation servait à alimenter Aquaé, le centre aquatique qui lui aussi est approvisionné par l'eau thermique et donc ça passait à proximité et nous avons pu assez facilement mettre en place le système pour Borda.

Madame Isabelle RABAU FAVEREAU

Oui, nous avons profité d'Aquaé pour le mettre en place.

Monsieur le Maire

C'est ce principe qu'il faut pouvoir dupliquer et justement, là l'ARS n'avait pas tout vu, cela restera entre nous, mais avec la même autorisation. Effectivement, c'est bien ce principe là.

On me rappelle également à juste titre que nous avons également mis en place ce système pour les établissements thermaux, qui en avaient fait la demande au moment du pic de la crise énergétique avec de l'eau de purge, donc là, c'est bon nous avons le droit. Puisque l'eau thermique arrivait dans les établissements thermaux qui se chauffent aujourd'hui pour tous ceux qui ont mis le by-pass en place avec de l'eau thermique. Donc il y a déjà ce système en partie, le but c'est de le généraliser mais il faudra certainement le coupler avec d'autres sources d'énergie que sont biomasses et photovoltaïques.

J'espère que toutes ces explications vous feront revenir sur votre choix d'abstention ! Mais ce ne sera peut-être pas le cas.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Oui, Monsieur LOUMÉ .

Monsieur Yves LOUMÉ

Merci Monsieur le Maire et bonsoir tout le monde.

Si j'ai bien compris, l'entreprise GNE prendra à sa charge le coût d'installation et la réfection éventuelle nécessaire sur les toitures ? Et ceci vous l'aviez budgétisé peu ou prou aux alentours de 470 000 € c'est ça ? Ce qui correspond aussi à l'évaluation faite par les Domaines, alors c'est un heureux hasard, tant mieux et ça tombe à pic. Donc, au final à court terme ce sera une opération blanche pour la mairie, nous sommes bien d'accord ?

Monsieur le Maire

Tout à fait. C'est-à-dire qu'il y a 2 solutions.

Soit vous faites les travaux, vous mettez les panneaux et puis vous avez « des petits revenus » chaque année liés à la vente d'électricité, parce que 3 toitures de tels bâtiments, vous ne générez pas d'électricité pour toute une commune quand même, il ne faut pas rêver, il faut beaucoup de panneaux pour pouvoir alimenter toute une population.

Donc, là le choix, puisqu'il y avait nécessité de refaire ces toitures, c'est de ne pas les payer mais en contre-partie de permettre à GNE d'exploiter les panneaux sur la durée du bail emphytéotique.

D'autres questions ? Non, nous allons passer au vote.

Alexis tu souhaitais intervenir ?

Monsieur Alexis ARRAS

Juste pour dire que nous avons fait une commission Urbanisme, habitat et travaux et qu'il y avait toute occasion de poser la question et qu'à chaque fin de commission il y a un point qui s'appelle « questions diverses » où tout est lu, majorité ou opposition peut poser un débat et nous en avons eu des débats sur bien d'autres sujets et je n'ai jamais censuré un propos ou un sujet en commission urbanisme donc si ce sujet doit venir, ce n'est pas un souci.

Peut-être pour poser une petite pique, j'ai été à une époque collaborateur en cabinet ministériel, et comme le ministère du transport dépendait du ministère du développement durable à la tête duquel il y avait Ségolène ROYAL qui avait eu cette grande initiative intéressante des « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ». J'avais poussé à l'époque le Grand Dax à contractualiser puisqu'il était un des derniers territoires Landais à ne pas l'avoir fait. À un moment donné nous avons la possibilité de faire un avenant et ce sujet des énergies renouvelables et du réseau de chaleur s'était posé. Quand j'ai dit que nous pouvions faire l'avenant, on ne m'a jamais donné suite.

Voilà, c'était pour dire que, nous avons eu une occasion à une époque et que la ville ou l'agglomération ne l'a pas saisie et aujourd'hui, ce sujet revient sur la table, d'une manière assez heureuse et je vois que maintenant nous avançons.

Monsieur le Maire

« L'histoire repasse donc les plats » contrairement à l'adage !

Madame RABAUD FAVEREAU vous souhaitez la parole, allez-y, non ?

Merci, pas d'autres interventions ?

S'il n'y en a pas nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté avec 7 abstentions.

Point numéro 4 avec le lotissement le Pivert, qui me rappelle un certain film, avec l'acquisition des espaces communs.

4) Objet : LOTISSEMENT LE PIVERT : ACQUISITION DES ESPACES COMMUNS

Monsieur Alexis ARRAS

C'est une délibération que vous connaissez qui est assez classique.

Lorsqu'il y a une opération d'urbanisation, il y a parfois un engagement réciproque entre le promoteur et la ville pour l'organisation de la rétrocession, si cela est nécessaire, des espaces dits publics, la voirie, les réseaux, les espaces verts dans le domaine public.

Il s'agit donc de l'opération dit du lotissement Pivert qui se trouve au quartier de la Torte, dans ce que nous appelons actuellement une Orientation d'Aménagement Programmée, une OAP. Ce lotissement qui a été délivré via un permis d'aménagement en 2019 est un lotissement réalisé, toutes les maisons ont été bâties et aujourd'hui, l'association syndicale du lotissement, représentée par l'agence Courtes, demande à la ville d'intégrer dans le domaine public les espaces communs. Tout ceci a fait l'objet d'un contrôle de l'ensemble des services de la ville et de l'Agglo pour voir si les conditions étaient réunies, elles le sont donc l'intégration dans le domaine public communal à l'euro symbolique peut être réalisée.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER l'acquisition, auprès de l'association syndicale du lotissement le Pivert, des espaces communs de ce même lotissement, correspondant aux parcelles cadastrées BL n° 60, 61 et 344, représentant une contenance totale de 10 036 m², au prix d'un euro,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique qui sera reçu par Maître Alexandre MONTES, notaire à Dax, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Alors nous passons au point 7 qui devient le point 5 et qui concerne le rapport 2024 égalité femmes hommes, je laisse la parole à Mylène HENAULT.

5) Objet : ÉGALITÉ FEMMES HOMMES : RAPPORT 2024

Madame Mylène HENAULT

Merci Monsieur le Maire.

Vous savez que ce rapport est obligatoire chaque année. Il se présente sous 2 volets, le volet au sein de la ville de Dax et un volet sur le territoire externe aux agents de la ville.

Je vais donc commencer par l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la ville de Dax.

C'est une répartition équilibrée entre les femmes et les hommes à la ville de Dax. La part des femmes augmente de 1 point en 2024. Il faut constater qu'il y a 17 femmes et 16 hommes sur les emplois de catégorie A. Les femmes sont largement représentées dans les emplois de direction et d'encadrement, 19 femmes pour 15 hommes.

Les femmes occupent essentiellement des postes au sein de la filière technique et administrative. 71 % des hommes sont sur des emplois de la filière technique. A noter, que la ville de Dax compte dans ses effectifs des personnels féminins qui ont été recrutés sur des métiers « traditionnellement » occupés par des hommes. Je rappelle à la police municipale, 2 femmes ont été recrutées agents de police et 4 agents féminins au sein du service des espaces verts.

La part des femmes qui occupe un poste à temps complet augmente de 2 points mais le temps partiel reste majoritaire chez les femmes, 11 % d'entre elles.

L'âge moyen est désormais supérieur chez les femmes, 48 ans pour 47 ans pour les hommes, avec des départs à la retraite à venir plus nombreux chez les femmes, 42 d'ici 2027.

Le taux d'absentéisme pour raison médicale est légèrement plus important chez les femmes mais est en baisse globale.

16 femmes ont bénéficié d'un avancement ou d'une promotion en 2023 pour 10 hommes.

L'écart entre les femmes et les hommes sur le coût moyen chargé reste faible et continue de se réduire. Si on regarde l'écart entre la dépense brute moyenne par catégorie hiérarchique, il reste quasi similaire dans les trois catégories hiérarchiques et légèrement en faveur des hommes. Globalement les écarts restent faibles. La ville de Dax dispose d'une politique indemnitaire primes équitable / égalitaire et liée aux fonctions, comme toutes les villes d'ailleurs.

C'est un bilan qui reste satisfaisant sur l'ensemble de ces indicateurs avec des écarts qui sont le reflet de la composition structurelle de nos effectifs. Nous suivons ces indicateurs de près, afin d'ajuster nos politiques RH en matière d'égalité professionnelle, à travers notamment le nouveau plan d'action triennal 2024-2026.

Dans le cadre du plan d'action égalité professionnelle 2024-2026, des actions ont été pérennisées, 34 durables et de nouvelles actions, 40 ont été inscrites dans les axes prioritaires définis. Dans le cadre de cette 1ère année d'exécution du plan d'action, plus de 65 % des nouvelles actions ont déjà été réalisées ou initiées.

Quelques actions menées : se former et s'informer régulièrement sur cette thématique pour mieux sensibiliser ; développer nos indicateurs de suivi via des outils d'analyse et de prospective ; renforcer l'accompagnement à la reprise d'activité après un congé pour motifs parentaux en prévenant les déconnexions et en facilitant la réintégration.

Des actions en projet, quelques exemples, sensibiliser, intégrer et prendre en compte la thématiques de l'égalité professionnelle au sens large dans le cadre de nos pratiques managériales ; prévenir les formes de violence, harcèlement, discrimination via des actions concrètes ; développer des témoignages d'agents, des vidéos, des visuels permettant de valoriser des femmes ou des hommes sur des métiers en tension ou avec mixité quasi inexistante.

Alors, ça c'était sur le volet des agents de la ville.

Sur le volet externe, au sein de la ville de Dax, nos différentes politiques publiques menées sur le territoire sont soucieuses du respect du principe d'égalité et de lutte contre toutes les formes d'inégalités et de discriminations.

En 2024, les actions menées sur le territoire ont concerné différents domaines, notamment la poursuite des actions en matière d'emploi et d'insertion professionnelle ; des actions dans le cadre des QPV (Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville) de la ville de Dax ; la sécurité et la prévention de la délinquance ; des actions qui tendent à étendre la visibilité des femmes dans l'espace public, par la féminisation des noms de rues ; des actions en matière d'aide et d'action sociale via notamment les actions du CCAS ou de la Maison des citoyens ; des actions en matière culturelle et des actions en matière associative, jeunesse et sportive.

La ville de Dax par ses actions internes à destination de ses personnels et son action externe au travers des politiques publiques menées, s'inscrit de façon durable dans la prise en compte des questions d'égalité entre les femmes et les hommes.

En 2024, par un décret du mois de juillet, il y a une innovation, il y a un index égalité professionnelle qui est obligatoire, avec 4 indicateurs. Et j'ai le plaisir de vous annoncer que la ville de Dax est dans le peloton de tête des communes des Landes avec un indice de 93 / 100.

Afin de favoriser la réussite et la pérennité de telles initiatives autour de l'égalité entre les sexes et plus largement celle de la lutte contre les discriminations, l'implication soutenue de tous est primordiale.

Voilà, est-ce que vous avez des questions à poser ?

Monsieur le Maire

93/100 et il faut avoir au moins 75 ?

Madame Mylène HENAULT

Oui et si nous n'avons pas 75, il y a une pénalité pour les collectivités qui n'atteignent pas ce quota. Je le répète, nous sommes dans le peloton de tête, nous sommes 2^{ème} dans le département sur les collectivités de plus de 20 000 habitants. Nous sommes donc satisfaits de ce rapport et de cette cotation. Je remercie d'ailleurs le service RH pour tout le travail qui a été fourni.

Monsieur le Maire

Je crois que c'est 40, le seuil pour être imposé sur l'index.

Madame Mylène HENAULT

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

PRENDRE ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, tel que joint en annexe, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2025. Ce rapport n'appelle pas de vote.

Monsieur le Maire

Nous prenons acte et nous enchaînons avec un autre rapport, celui des orientations budgétaires 2025, avec une projection, Mylène HENault à nouveau.

6) Objet : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Madame Mylène HENault

Le débat sur les orientations budgétaires, c'est l'occasion de présenter l'évolution de l'environnement économique et réglementaire, le contexte financier issu du dernier exercice budgétaire et les principales orientations du futur budget.

D'abord le contexte sur la conjoncture économique.

En 2024, l'inflation totale a reculé sensiblement et devrait retomber en moyenne annuelle à 2,4 %. L'inflation s'inscrirait durablement en dessous de 2 %, grâce au repli de l'inflation sur les produits alimentaires et les produits manufacturés, ainsi que la baisse des coûts de l'énergie. Nous pouvons donc noter que l'inflation 2024 est à 2,4 %.

Sur la situation des collectivités locales.

Alors que l'épargne des communes augmentait d'environ 20 % l'an dernier à la même période, l'épargne des communes en 2024 a plongé de 20 % au 30 septembre 2024. Il faut noter que la revalorisation annuelle des bases s'est élevée à 3,8 % pour 2024 et nous constatons au niveau national un effondrement des DMTO ce sont les Droits de Mutation à Titre Onéreux de moins 20 % en 2023 et moins 20 % supplémentaires en 2024.

Le projet de loi de finances.

Comme vous pouvez le constater cette diapo n'est plus d'actualité puisqu'elle a été faite au moment où nous parlions du budget BARNIER, nous sommes passés maintenant au budget BAYROU. Donc, ce qui change par rapport à cette diapo : nous avons abandonner les prélèvements sur les collectivités dont les dépenses de fonctionnement atteignent 40 millions d'euros, ça s'appelle maintenant DILICO, c'est Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales, pour 1 milliard d'euros. Seraient concernées à priori 2 099 collectivités et ce milliard d'euros serait en réserve à Bercy. Il y aurait 500 millions d'euros pour les plus grosses collectivités, départements et régions et 500 millions pour les collectivités territoriales. Donc, nous ne savons pas encore si la ville de Dax sera concernée.

En ce qui concerne la réduction du taux du FCTVA (Fonds de compensation pour la TVA), ceci a été abandonné, puisqu'il est à 16,404 % et il était question de le passer à 14 % environ, cela a été abandonné.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) quant à elle, augmente de 290 millions d'euros mais une grande partie est fléchée vers les Dotations de Péréquation, c'est un peu compliqué.

La réduction du Fonds Vert est en baisse mais il y a la création d'un Fonds Territorial Climat de 200 millions d'euros.

Voilà ce qui devrait se passer à peu près sur le projet de loi de finances 2025. pour l'instant je n'ai pas encore toutes les données, nous le saurons dans les jours qui viennent.

La situation de la ville au 31 décembre 2024.

Ce sont des dépenses stables et des recettes en baisse. Des dépenses de fonctionnement en hausse de seulement 0,4 %, soit moins que l'inflation qui est de 2,4 %, et ceci malgré la

hausse des charges de personnel en raison des mesures de revalorisations nationales, je vous rappelle que c'était plus 600 000 €. Une diminution des recettes de 1%, notamment en raison de recettes exceptionnelles perçues en 2023, là aussi je vous rappelle que nous avons eu 1,2 million d'euros de recettes exceptionnelles qui était dû à des remboursements d'assurances mais aussi à des contentieux versés.

Un petit focus sur le personnel, je ne vais pas tous vous les commenter mais les dépenses de personnel sont impactées depuis 2022 par les décisions prises au niveau national, dans un contexte de stabilité des effectifs. Nous sommes passés en 2024 à 17,5 millions d'euros donc plus 600 000 €.

Une épargne solide.

Pour 2024 5,5 millions d'euros d'épargne brute en 2024, contre 6,9 millions d'euros en 2023 mais à cause des recettes exceptionnelles de 1,2 million d'euros en 2023 et 2,5 millions d'euros d'épargne nette contre 4,1 millions d'euros en 2023, toujours les conséquences des recettes exceptionnelles.

Ce sont des investissements qui sont financés sans emprunt depuis 3 ans.

Les dépenses d'équipement qui s'élèvent à 5,3 millions d'euros en 2024, sans recours à l'emprunt.

Un désendettement qui se poursuit, avec une dette qui a diminué de 7,9 millions d'euros depuis le début du mandat soit moins 16 % et une capacité de désendettement, c'est-à-dire l'encours de dette sur l'épargne brute qui se stabilise à 7,6 années sachant que le seuil d'alerte est de 12 ans.

Alors, sur le budget 2025 et ses orientations.

Les principales orientations sont de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement dans un contexte économique incertain et malgré les charges imposées au niveau national, pour continuer à mettre en œuvre le programme du mandat. C'est aussi maintenir une épargne permettant de faire face au remboursement de la dette et de minimiser le recours à l'emprunt. Et enfin poursuivre le désendettement de la ville pour redonner des marges de manœuvre en matière d'investissement et faire face à l'entretien nécessaire du patrimoine et renforcer l'attractivité de la ville.

Notre orientation budgétaire se distingue par des actions volontaristes comme la rénovation du centre-ville avec le réaménagement de la place Thiers, l'embellissement et la végétalisation des rues piétonnes, la modernisation de l'éclairage public, la remise en service de points d'eau. Ce sera aussi avec le développement et les travaux sur les équipements sportifs avec la création d'un skate-park et d'un city stade et des travaux dans les équipements sportifs. La préservation du patrimoine avec la rénovation de la bibliothèque, les premiers travaux de préservation de la Cathédrale et des études complémentaires de diagnostic des arènes. L'animation de la ville et la culture avec la seconde édition du festival « Têtes en l'air », la programmation culturelle de l'Atrium, les ferias, Toros y Salsa et les concerts d'été et la relocalisation de l'École municipale d'arts plastiques. L'éducation et la jeunesse sont aussi concernées avec la construction du restaurant scolaire Gischia et les travaux dans les écoles, la mise aux normes des aires de jeux. La sécurisation des espaces publics avec la poursuite du déploiement de caméras de vidéoprotection et le développement durable avec la rénovation de l'éclairage de l'Atrium et la plantation d'arbres.

Alors ce qui est prévu dans le budget 2025.

Pour le budget de fonctionnement, les dépenses réelles de fonctionnement sont attendues en hausse de 200 000 € soit +0,6 %) mais de budget à budget et non pas par rapport à la réalisation. Les charges de personnel sont attendues en hausse de 400 000 € soit plus +2,5 % par rapport au budget 2024 en lien avec le GVT (Glissement Vieillesse Technique) 80 000 €. L'augmentation des cotisations patronales CNRACL plus 327 000 € et des cotisations patronales URSSAF pour 82 000 €. La décision de la collectivité de participer à hauteur de 50% à la prévoyance des agents pour 88 000 € que nous avons votée l'année passée. La mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire des policiers municipaux plus 20 000 €. Les charges de fonctionnement courant sont attendues en baisse de 200 000 € avec notamment la baisse du coût de l'énergie et les charges financières diminuent de 100 000 € grâce au désendettement de la ville et à la baisse des taux d'intérêts.

Les recettes réelles de fonctionnement sont attendues en hausse de 300 000 €, soit plus 0,9 % de budget à budget. Les recettes des services devraient progresser de 100 000 €. Les recettes fiscales évolueront faiblement puisque la revalorisation nationale des valeurs locatives n'est que de 1,7% , les recettes atteindront 22,3 milliards d'euros soit plus 300 000 €. Ceci tout en gardant des taux de fiscalité inchangés pour la sixième année consécutive. L'attribution de compensation versée par le Grand Dax continuera à baisser, moins 148 000 € en lien avec le transfert des compétences voirie et eaux pluviales.

Nous pouvons donc prévoir pour 2025 une épargne prévisionnelle en hausse.

Les perspectives financières pour le budget 2025 montrent une légère hausse des épargnes prévisionnelles du budget principal et confirme la tendance observée depuis le début du mandat.

Alors nous allons passer à la section d'investissement.

Il est prévu 9 millions d'euros d'investissement sur le budget principal, cela concerne plusieurs secteurs.

Le secteur culture et patrimoine ce sont 2,5 millions d'euros qui seront investis, pour 1,2 million d'euros pour les travaux de rénovation de la bibliothèque ; 400 000 € pour des travaux d'urgence sur la Cathédrale et la poursuite des études ; 150 000 € pour la rénovation de l'éclairage du théâtre de l'Atrium et 110 000 euros pour la poursuite du diagnostic des arènes.

Sur le secteur sport et manifestations ce sera 1,6 million d'euros dont 400 000 € pour la construction d'un skatepark ; 300 000 € pour le club house du tennis au Sablar ; 300 000 € pour la rénovation d'un ½ terrain synthétique au stade Darrigade ; 200 000 € pour la sonorisation et les vestiaires du stade Maurice Boyau et 80 000 € pour un city-stade au Sablar.

Pour le secteur éducation et jeunesse, un investissement de 1,5 million d'euros. 800 000 € pour la construction du restaurant scolaire de l'école Gischia ; 500 000 € pour les travaux de bâtiments et des cours d'écoles ; 60 000 € pour les diagnostics énergétiques des écoles.

Et en ce qui concerne la Sécurité, l'accessibilité et la salubrité, sont prévus 400 000 €, dont 200 000 € pour la création de deux sanitaires au square Max Moras et pour le skatepark ; 100 000 € pour les travaux d'accessibilité des bâtiments ; 60 000 € pour le déploiement de caméras de vidéoprotection supplémentaires et 40 000 € pour le plan de sécurisation des écoles.

Et pour le secteur urbanisme, travaux et habitat, un investissement de 2,1 millions d'euros de prévu. 600 000 € pour l'aménagement de la place Thiers ; 300 000 € pour l'enfouissement de réseaux ; 125 000 € d'aides à la rénovation de façades ; 113 000 € d'aides à la construction et à la rénovation de logements sociaux ; 50 000 € pour les décorations de ciel de rue.

Et enfin les espaces verts, l'environnement et la population, 200 000 € sont prévus. 100 000 € pour la plantation d'arbres et la végétalisation du centre-ville ; 48 000 € pour les travaux dans les cimetières et 20 000 € pour la remise en services de fontaines.

Voilà pour le budget investissement.

Et tout ceci avec un recours à l'emprunt très limité.

Comme vous pouvez le constater nous avons un autofinancement majoritaire à 56%, des ressources propres d'environ 6,2 millions d'euros, importantes d'environ 36% qui permettent un faible recours à l'emprunt 3%, d'environ 500 000 €.

Nous pouvons dire que nous avons un désendettement qui se confirme. Les perspectives du budget 2025 montrent que l'encours de dette devrait passer sous la barre des 40 millions fin 2025, soit une baisse de 10,4 millions d'euros depuis 2020, début du mandat (-21 %).

Voilà pour le budget de la ville.

Nous allons passer aux **budgets annexes**.

Le budget annexe des fêtes, pour 2025, l'objectif est d'atteindre l'équilibre sans subvention du budget principal. Cet objectif pourra être atteint grâce à la maîtrise des coûts d'organisation des fêtes et l'optimisation des recettes.

Pour le budget annexe des activités assujetties à la TVA, ce budget s'équilibre en fonctionnement par ses propres ressources et couvre le remboursement des emprunts.

Le budget annexe du stationnement s'équilibre en fonctionnement par ses propres ressources et couvre le remboursement des emprunts. Par contre il y a des travaux de réaménagement des accès au parking Chanzy qui sont actuellement en cours et l'éclairage du parking des Berges qui sera rénové.

Le budget annexe des boues, particulièrement impacté par la crise sanitaire en 2020 et 2021, ce budget a nécessité une évolution de ses tarifs de vente de boues aux établissements thermaux en 2025, afin de financer la hausse des coûts de production et les investissements nécessaires à la poursuite de son activité, comme le renouvellement des sites d'extraction de limon.

Et enfin le budget annexe de l'eau thermale, également impacté par la crise sanitaire, ce budget a cependant retrouvé l'équilibre grâce à la reprise de l'activité thermale.

Ce qu'il faut retenir des orientations budgétaires 2025, c'est la maîtrise des équilibres financiers malgré les dépenses subies et les mesures nationales. Aucune augmentation des taux de fiscalité de la commune pour préserver le contribuable pour la sixième année consécutive. Un haut niveau d'investissement permettant la poursuite du projet municipal. Et enfin la poursuite du cycle de désendettement conformément aux engagements pris.

Il est proposé au conseil municipal d'examiner les éléments financiers relatifs au débat sur les orientations budgétaires de la ville de Dax pour l'exercice 2025.

Voilà pour la rapport des orientations budgétaires 2025, là aussi, pas de vote.

Est-ce que vous avez des questions à poser et oui je m'en doutais.

Monsieur le Maire

Alors, Madame VERDIERE BARGAOU.

Madame Axelle VERDIERE BARGAOU

Bonsoir.

Nous traversons une période politique, économique et sociale trouble et inédite. Sur le plan international nous constatons l'enlisement du conflit russo-ukrainien qui a vu le retour de la guerre au bord de l'Europe il y a maintenant 3 ans. L'extension du conflit israélo-palestinien et l'apparition de tensions dans la corne de l'Afrique notamment. Ces conflits représentent d'abord et surtout de terribles drames humains nous contraignant à faire le décombre macabre du nombre de morts civils et militaires et à constater les mouvements migratoires de personnes qui tentent d'échapper à l'horreur dont les femmes et les enfants sont souvent les premières victimes. Ces conflits impactent également nos économies interconnectées et ainsi notre quotidien générant des tensions sur les importations de fluides notamment comme nous l'avons subit ces dernières années et plus globalement de l'inflation importée. L'élection récente de Donald TRUMP aux États-Unis et ses premières annonces telles que les hausses significatives des droits de douanes, laissent également augurer un changement des relations économiques mondiales qui impacteront nos entreprises et donc nos économies.

Sur le plan national, les politiques successives du Président que vous soutenez, accentuent les inégalités dans notre pays mettant à mal depuis plusieurs années notre système social, notre service public et creusant dans le même temps le déficit public pour le porter à près de 6 % du PIB. La situation des finances de notre pays est dans un état catastrophique. La dette s'élève à 3 200 milliards d'euros, elle a augmenté de 1 000 milliard au cours des 7 dernières années, sous la gouvernance du gouvernement MACRON, sous l'égide des Premiers ministres Édouard PHILIPPE, Élisabeth BORNE et Gabriel ATTAL, issus du parti politique que vous soutenez et d'un Ministre de l'économie et des finances, membre du groupe des Républicains. Ce sont ces gouvernements qui ont aggravé et mal géré la situation financière en France. Le 09 juin 2024 dans un excès d'orgueil et faisant fi des conséquences que cette décision pourrait avoir pour l'avenir, le Président a annoncé la dissolution de l'Assemblée nationale plongeant notre pays dans une période incertaine, cumulant instabilité politique et marasme économique. Insultant l'expression démocratique exprimée dans les urnes, il nommait successivement 2 Premiers ministres issus de ses rangs, de vos rangs Monsieur le Maire, plongeant notre pays dans une impasse politique et budgétaire.

Aujourd'hui 6 février 2025, le budget de notre pays a enfin été adopté, passé en force en recourant à l'article 49,3 et le gouvernement que vous soutenez et auquel vous proposez modestement vos services ne doit son salut qu'à la responsabilité des Députés de gauche qui ont préféré ne pas voter la censure malgré un budget austéritaire priorisant ainsi le déblocage d'une situation qui impactait l'ensemble de nos concitoyens. L'adoption tardive de ce budget, Madame HENault l'a dit, les restrictions qui seront imposées aux collectivités locales ne sont pas à ce jour totalement connues, vous avez été réduits à faire de hypothèses pour présenter ce rapport d'orientations budgétaires 2025. Cette période incertaine d'instabilité politique et économique doit appeler à un renforcement des services publics de proximité afin d'accompagner au mieux les habitants et tacher de compenser une précarité et des inégalités qui se creusent tous les jours un peu plus.

Ainsi vous constatez sur le budget 2024 de notre commune l'absence de recettes exceptionnelles et la forte diminution des droits de mutation qui impacte les recettes et face

aux hausses de dépenses de fonctionnement peuvent laisser craindre un effet ciseaux. Souhaitons que la confiance soit rapidement rétablie et relance le marché des transactions immobilières indispensables aux recettes de nos collectivités et nécessaires aux habitants de notre territoire.

La dette a diminué de 7,9 millions d'euros. Il ne s'agit ni plus, ni moins que de l'amortissement annuel des emprunts en cours, à cela donc, rien d'exceptionnel ou de notable. Vous répétez une fois encore l'absence de recours à l'emprunt, rappelons que la ville n'a pas eu à emprunter, c'est dans les nombreux biens du patrimoine communal, rue de l'Épargne, rue Thore, boulevard Claude Lorrain, rue du Palais, terrain de l'ancien CFAI sur Seyresse entre autres. Vous évoquez dans votre présentation la responsabilité, énonçant, je vous cite « malgré les charges imposées au niveau national ». Nous allons donc nous permettre de rappeler que quand 7 associations de Maire, dont l'association des Maires de France, ont exprimé leur vive inquiétude face aux économies et aux ponctions supplémentaires demandées par le gouvernement, c'est notamment évoqué dans le journal Le Monde du 31 octobre 2024, auxquelles elles redisent être opposées, vous Monsieur le Maire, à l'occasion d'un débat intervenu en séance plénière du conseil départemental du 18 octobre 2024, vous déclarez « j'estime que les collectivités peuvent être appelées pour essayer d'assainir et de résoudre la situation des finances nationales ». Autrement dit, pour venir au secours de vos amis politiques et de ces gouvernements qui ont mis la France à genoux, vous êtes favorable à des mesures d'austérité au risque de mettre aussi les collectivités territoriales à genoux. Nous ne pouvons pas approuver ce choix.

Concernant le budget d'investissement, les travaux annoncés des arènes se transforment en une poursuite de diagnostics pour 110 000 €. Les travaux des bâtiments et des cours d'écoles sont annoncés à 500 000 € et nous allons nous permettre une digression à ce sujet. Nous rappelons que le rapport d'orientations budgétaires constitue l'équivalent, s'il en est, d'un budget prévisionnel, qui traduit les directions que vous souhaitez donner à votre politique pour l'année à venir. A chaque débat d'orientations budgétaires vous annoncez des chiffres sur le montant alloué pour la réfection des écoles arguant que vous mobilisez des niveaux d'investissement supérieurs à ceux votés sous le mandat précédent. Cela vous a valu d'ailleurs des échanges à plusieurs reprises avec notre collègue Viviane LOUMÉ-SEIXO. Je vais donc me permettre de rappeler que lorsque vous annonciez 300 000 € de budget destiné à la réfection des écoles au débat d'orientations budgétaires 2023, nous constatons à la lecture des comptes administratifs 2023, un niveau d'investissement à hauteur de 212 000 €. Le débat d'orientations budgétaires n'est visiblement qu'une succession d'annonces et les comptes administratifs donnent le la.

Une fois de plus nous avons eu le plaisir de découvrir par voie de presse un nouveau dossier et pas des moindres vu le budget alloué de 600 000 €, en l'occurrence la réfection de la place Thiers. En revanche, qu'en est-il de la place Joffre ? Car il ne fait pas bon être riverain de cette place du Sablar.

Le budget alloué à l'environnement est faible, réduit à 2,2 % du budget d'investissement. Cantonner la moitié de celui-ci à la plantation d'arbres n'est pas à la hauteur des enjeux. Et que dire de la faiblesse des crédits affectés pour la remise en état des fontaines ? Nous constatons donc que ce débat d'orientations budgétaires ne présente que des actions existantes ou déjà engagées donc pas d'actions nouvelles. Et surtout encore une fois, aucun projet volontariste en faveur de l'action sociale, de la jeunesse, des personnes âgées. Quant au développement durable nous déplorons la pauvreté des propositions faites, limitées à une rénovation de l'éclairage de l'Atrium et à la plantation de quelques arbres. Jean-Claude

CASANOVA disait « la nouvelle génération politique est plus concernée par la communication immédiate que par la substance des dossiers à traiter ». Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Mylène HENault.

Madame Mylène HENault

Alors, sur la politique internationale, je n'ai pas de commentaire à faire c'est votre avis, votre sentiment que peut être nous partageons aussi un peu. Sur la dissolution de l'Assemblée nationale, effectivement c'est bien dommage car les gens qui sont maintenant à l'Assemblée nationale donnent une bien piètre image des élus politiques et je vise un certain parti. Je n'en dirai pas plus, nous allons nous arrêter là.

Sur la DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux), que voulez-vous qu'on y fasse ? Effectivement les gens ont eu peur d'acheter dans une période un peu trouble, ce qui est tout à fait normal, je l'ai dit c'est au niveau national. Nous espérons tous que cela va remonter parce que nous le voyons bien, beaucoup de gens souhaitent arriver sur la commune de Dax, ça c'est indéniable.

Sur les emprunts et bien écoutez, oui nous avons réduit et nous en sommes fiers, nous avons réduit l'endettement. Alors vous dites qu'il n'y a pas de quoi en faire tout un plat, je regrette mais si. Si parce que nous avons une gestion saine, nous avons diminué les dépenses, nous avons peut-être un peu augmenté les recettes mais nous avons surtout maîtrisé les dépenses et ça pour moi, c'est la gestion d'un bon budget, c'est comme ça peut-être que les municipalités précédentes auraient dû faire plutôt que d'augmenter l'emprunt.

La vente des biens, alors c'est marrant parce que c'est bis repetita, parce que vous le dites à chaque fois. Oui, bien sûr que nous avons vendu des biens mais ça aussi c'est une saine gestion parce que plutôt que d'avoir des biens qui nous coûtent en entretien ou qui restent à ne rien faire comme le boulevard Claude Lorrain qui ne servait à rien, la rue de l'Épargne, mon voisin peut en parler mais ça aussi, nous en avons déjà discuté. Il est tout à fait normal de gérer au mieux tout le patrimoine qui appartient à la ville de Dax et pourquoi garder des biens qui ne servent à rien ? Autant les vendre et apporter ainsi des recettes supplémentaires plutôt que d'augmenter les impôts locaux. D'ailleurs, je vous rappelle que dans les 2 mandatures précédentes, je crois que c'est autour de 16 millions d'euros pour lesquels il y a eu aussi des biens vendus, si on compte sur 12 ans. Rien que 11 millions pour le patrimoine thermal me dit mon voisin (Alexis ARRAS).

Après, en ce qui concerne la place Thiers, c'est un choix qui a été fait de la part de notre municipalité.

Sur les personnes âgées, je laisserai Monsieur le Maire répondre, ma voisine Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE s'active beaucoup justement pour s'occuper des personnes âgées. Je ne vois pas pourquoi vous dites que nous ne faisons rien ? Nous nous occupons beaucoup de cette population, nous ne la laissons pas de côté.

Voilà pour moi, c'est tout ce que j'ai à vous dire.

Monsieur le Maire

Alexis ARRAS.

Monsieur Alexis ARRAS

Je suis toujours assez surpris par les gens qui dénoncent la dissolution, puisque la dissolution c'est le retour au peuple. Je pense que le retour au peuple, nous ne devons pas en avoir peur. Je suis étonné des gens qui disent « il y a un bon moment ». Parce qu'il y aurait des bons moments pour consulter les Français et il y aurait des mauvais moments pour consulter les Français. Je citerai simplement le philosophe Marcel GAUCHET qui n'est pas un macroniste échevelé, bien au contraire, qui dit « je ne pouvais qu'approuver la dissolution ».

Enfin, sur le déficit public...Depuis 1975, aucun gouvernement n'a été en capacité de présenter un budget à l'équilibre, aucun. Et si nous prenons depuis 1981, le parti socialiste a été 20 ans au pouvoir et a participé grandement à alourdir la dette de ce pays. Donc, vous avez une grande responsabilité.

Et pour finir sur ce sujet, au moment de la crise COVID, moi j'entendais plutôt les élus socialistes dire que nous n'en dépensions pas assez, que nous ne soutenions pas assez les entreprises, que nous ne soutenions pas assez les salariés ! Je veux dire, l'État a dépensé sans compter pour sauver des emplois et moi je m'en réjouis.

Enfin, pour la situation dacquoise, je me réjouis des moins 7 millions d'euros de dette communale quand nous savons qu'il y a eu plus 15 millions d'euros dans les deux mandats précédents. Je crois que ça signe un bilan ou plutôt le dépôt de bilan des douze années précédentes.

Concernant le patrimoine communal qui est votre véritable enseigne, que nous trouvons un peu partout d'ailleurs. Je vais vous donner des chiffres, 69 % des villes moyennes ont eu recours à des cessions immobilières. Vous m'entendez bien ? 69 % des villes moyennes ont eu recours à des cessions immobilières. C'est-à-dire toutes tendances confondues, droite, centre, gauche. Je vais vous donner quelques exemples. Le maire écologiste de Tours qui explique : « céder les biens qui ne correspondent plus aux besoins, c'est ce qui permet de dégager des moyens pour financer et pour investir ». Je ne peux qu'être d'accord et je crois que nous sommes dans la majorité, nous ne pouvons qu'être d'accord avec le maire écologiste de Tours. Le maire de La Rochelle, c'est pas une ville de droite La Rochelle puisque les socialistes sont dans la majorité municipale. Le maire de La Rochelle a inscrit dans son budget 2025, 15 millions d'euros de cessions immobilières dont la vente de la trésorerie municipale et la vente d'un terrain de foot à 6 millions d'euros. Pensez-vous Madame VERDIÈRE que pour la vente d'un terrain de foot à 6 millions d'euros, un investisseur privé va construire un équipement sportif public ? Je vous laisse réfléchir sur ce sujet. Et il dit « ces cessions immobilières sont faites pour réduire les frais d'entretien de bâtiments qui n'avaient plus d'utilité », exactement ce que nous avons fait et je crois que Mylène HÉNAULT a bien fait de rappeler les exemples qui ont été donnés. Nous avons cédé des bâtiments qui n'avaient plus d'utilité pour le service public, qui avaient un coût d'entretien et nous pourrions ajouter qui étaient largement dégradés.

Nous avons cité le presbytère qui était sur le point de s'effondrer. Je me réjouis aujourd'hui de l'état du presbytère qui accueille des logements neufs et des nouveaux dacquois dans le centre-ville. Je me réjouis des 11 logements rue de l'Épargne qui sont actuellement rénovés par ENI Sud-Ouest et qui sont destinés à des jeunes ménages.

Quand je vois que ces immeubles qui ne servaient plus à rien depuis, parfois, des décennies, retrouvent vie grâce à des projets privés qui auraient été bloqués si nous les avions gardés, je me réjouis de ces nouvelles opérations.

Vous avez parlé des arènes. C'est tout simplement la même démarche que nous avons eue pour la cathédrale, où vous nous avez critiqués de la même manière. C'est une demande aussi, je le rappelle de la DRAC qui souhaite que sur des monuments historiques nous ayons le diagnostic le plus complet possible. Ce sont des éléments patrimoniaux, difficiles à entretenir, difficiles à rénover. Bien évidemment, nous faisons appel à un architecte du patrimoine, ce que nous avons annoncé au mois de septembre après la première tranche de travaux. Et nous aurons, avec cet architecte du patrimoine, un diagnostic de l'ensemble des travaux à réaliser sur les arènes que nous réaliserons par tranche, en fonction des disponibilités de la DRAC.

Enfin, je voudrais intervenir sur un dernier sujet. Vous dites qu'il fallait peut-être une politique plus sociale de la majorité. Moi, je me réjouis d'une disposition qui est encore là dans ce budget qui est le soutien à la réhabilitation et à la construction de logements sociaux. Sur ces 5 dernières années, la production de logements sociaux sur cette ville s'est maintenue, voir s'est même amplifiée et qu'aujourd'hui, nous sommes en capacité de répondre aux demandes de logements sociaux. Quand je vois toutes les opérations qui se sont livrées ces dernières années, je crois qu'en matière de solidarité et de production de logements sociaux dans ce département où la ville de Dax a le taux de logements sociaux le plus important car aujourd'hui il est quasiment à 23 %. Je crois qu'en matière de production de logements, nous faisons ce qu'il faut.

Monsieur le Maire

Merci.

D'autres interventions ?

Oui, Sarah PÉCHAUDRAL-DOURTHE.

Madame Sarah PÉCHAUDRAL-DOURTHE

Je n'ai pas très bien compris votre réflexion, finalement, à propos des seniors de la ville de Dax mais peut-être que votre ignorance vient du fait, enfin, la cause du moins, que vos collègues sont toujours absents finalement au conseil d'administration du CCAS. C'est dommage, parce que les débats sont toujours très intéressants, il y a beaucoup d'échanges et je pense qu'il y a pas mal de choses à y apprendre. Voilà.

Monsieur le Maire

Merci.

D'autres interventions ?

Madame VERDIERE BARGAOUI .

Madame Axelle VERDIERE BARGAOUI

Plusieurs choses.

La première, Madame HÉNAULT, nous nous réjouissons de la baisse de l'endettement de la ville. Nous constatons seulement que c'est uniquement le fait de l'amortissement des prêts en cours, ni plus, ni moins qui fait qu'effectivement, factuellement, le niveau d'endettement baisse, enfin, l'encours de dette baisse.

Par rapport à la remarque qu'a faite Monsieur ARRAS. Par rapport à la fin 2017, la dette a augmenté de 560 milliards d'euros. Sur ce montant, 165 milliards sont imputables au COVID, donc il y a quand même 395 milliards... Bah écoutez, alors vous dites non mais moi je vous dis oui. C'est un débat que nous pourrions avoir longtemps...

Et juste, deux choses.

Oui effectivement, sur les mandats précédents, il y a eu des recours à l'emprunt parce qu'il y avait nécessité de reprendre une grosse partie, voir l'intégralité des équipements structurants de la ville. Nous n'allons pas encore repartir sur le débat éternel de tout ce qui a été réhabilité sous les précédents mandats, les EPHAD, les crèches...de nombreux bâtiments ont été ...

Ce n'est pas le budget principal ? Ah bon ?

Monsieur le Maire

C'est le budget du CCAS, oui.

Vous avez terminé ? Non ? Allez-y.

Madame Axelle VERDIERE BARGAOU

Enfin, je vous ai cité celles-là, nous pouvons passer encore ...

Monsieur le Maire

Mais allez-y, vous avez la parole.

Madame Axelle VERDIERE BARGAOU

Nous passons notre temps à répéter l'histoire mais l'ensemble des équipements structurants de la commune ont été réhabilités sous les deux précédents mandats.

Monsieur le Maire

100 % ? Vous réalisez ce que vous dites quand même ?

Madame Axelle VERDIERE BARGAOU

Une très grande majorité.

Monsieur le Maire

Emportée par votre élan peut-être ? Vous avez fini ?

Madame Axelle VERDIERE BARGAOU

Oui, oui, j'ai fini.

Monsieur le Maire

Merci.

Alors, Mylène HÉNAULT.

Madame Mylène HÉNAULT

Vous parlez que le désendettement est dû à l'amortissement. Bien sûr, c'est un fait mais c'est parce que nous équilibrons le budget de façon à ne pas endetter encore plus la ville et ne pas faire de nouvel emprunt. C'est ainsi que nous réussissons à désendetter la ville, Madame. Ce qui ne s'est pas passé avant. Je vous rappelle quand même que vous étiez dans le réseau d'alerte avant que nous arrivions, en 2020. Trois années de suite, dans le réseau d'alerte par le Préfet mais surtout par Bercy, les scoring étaient au rouge, tous. Parce que vous étiez super endettés, à la limite du sur-endettement, d'ailleurs.

Les finances publiques ont toujours dit au Maire, présent à cette époque-là, de bien vouloir faire en sorte de baisser, de réduire les dépenses mais ça n'a jamais été fait. Jamais.

Donc, excusez-moi, effectivement c'est une baisse due à l'amortissement mais elle est aussi surtout due parce que nous ne faisons pas de nouvel emprunt du, lui, à une saine gestion et je le répète, merci.

Monsieur le Maire

Alors, quelques points même si beaucoup d'éléments de réponse ont été apportés.

Bon déjà, quand on a moins de choses à dire sur les documents budgétaires et je le comprends, vue l'amélioration de la situation, mieux vaut peut-être allumer des contre-feux en parlant de la situation nationale. Moi, j'assume effectivement tout ce que j'ai à assumer sur ce sujet là parce que j'aime la politique. Je l'aime aussi au plan national et j'aime bien effectivement, pouvoir, quand on me pose la question, pouvoir me prononcer mais je le fais de manière accessoire. Parce que, ce pour quoi je suis élu, comme nous tous ici, c'est pour la ville de Dax. Donc, nous pouvons avoir un débat ce soir sur la cause de la dette au niveau national mais je crains que nous ne puissions pas résoudre le problème entre nous. Par contre, ce que nous pouvons faire et ce sur quoi nous pouvons influencer, c'est sur la situation de la ville, passée, présente et surtout préparer le futur.

Donc, si vous avez une culture effectivement où c'est le parti qui vous dicte tout et vous dit ce qu'il faut penser, nous ce n'est pas le cas. Nous avons des avis sur ce qui se passe au niveau national, qui ne sont pas toujours les mêmes d'ailleurs, parce que ce n'est pas un critère qui a été à la source de la formation de notre équipe. Mais, nous pourrions avoir toutes ces discussions, si vous le souhaitez, dans les hémicycles ou les assemblées qui s'y prêtent. Pour ça, effectivement, il faut être élu à l'Assemblée Nationale et cela n'a pas été votre cas lors des dernières législatives liées à cette dissolution dont nous pourrions parler très longtemps, mais qui témoigne surtout d'une fragmentation du paysage politique en France dont personne ne peut se targuer d'avoir obtenu une victoire. Je félicite, toutefois, les députés qui sont revenus à la raison en ne censurant pas le gouvernement même si tout ne leur convenait pas dans le budget proposé et je crois que c'est le cas de beaucoup d'entre nous comme c'est toujours le cas dans un budget de compromis... Il est à souligner qu'un retour à la raison de partis, comme le parti socialiste qui s'estime être des partis de gouvernement est à souligner parce que, quand même, nous avons un budget qui, aussi insatisfaisant soit-il, peut nous permettre de fonctionner.

Sur le désendettement, très rapidement, Mylène l'a redit mais il y a deux choses pour désendetter une collectivité.

Il y a effectivement des échéances d'investissement qui s'arrêtent. Des amortissements, comme vous l'avez dit mais comme vous le savez, il y en a d'autres qui démarrent dans le même temps donc nous ne sommes jamais à gain total.

Et puis, il y a l'épargne brute que nous générons, parce que c'est en générant de l'épargne brute que nous arrivons à financer les investissements sans recourir à l'emprunt. Et pour dégager de l'épargne brute et bien, il faut gérer et c'est ce que nous faisons depuis le début du mandat. Et quand vous regardez les histogrammes de l'épargne brute qui progresse depuis le début et bien c'est ça qui nous permet de financer les investissements grâce à nos ressources et non pas en recourant à de nombreux emprunts donc, ce n'est pas aussi simple que ce que vous dites.

Tout comme il ne suffit pas d'avoir des recettes d'investissement et de vendre des biens pour pouvoir payer les investissements parce que, comme cela a été dit, vous, vous en avez vendu beaucoup dans les deux mandats précédents. Notamment, tous ceux liés à l'exploitation de la compagnie thermale mais cela ne vous a pas empêché de creuser les déficits et d'accentuer l'endettement donc ce n'est pas si simple que ça et ce que nous faisons là, en est la preuve. Et d'ailleurs, il y a des recettes d'investissement que vous avez citées, enfin des ventes de bâtiments que vous avez citées dont nous n'avons pas encore eu les recettes sur l'exercice précédent qui arriveront là donc ça ne peut pas être ça. L'unique explication, et pour finir sur ça, si nous vendons des biens ce n'est pas pour le plaisir de vendre des biens. C'est ce que l'on appelle une stratégie patrimoniale et immobilière. C'est-à-dire qu'il nous semble plus intéressant de vendre des biens qui ne servent plus à rien, qui n'hébergent plus personne et qui coûtent en fonctionnement, parce qu'il faut les entretenir sans arrêt, pour pouvoir effectivement mieux s'occuper de ceux que nous gardons. Je crois que l'exemple du relogement, de la relocalisation du siège du CCAS est, de ce point de vue là, parlant. Nous avons aujourd'hui des agents qui travaillent dans des bureaux totalement refaits à neuf et qui ne sont plus hébergés, comme c'était le cas, dans des bureaux où l'eau, les pigeons et tout ce que cela amène avec, passaient en permanence. C'est ça de la gestion patrimoniale et effectivement, nous avons pu vendre le siège. Nous ne renions en rien ce que nous avons fait.

Ensuite, vous avez dit que je m'étais exprimé dans une autre assemblée sur l'effort que doivent assumer les collectivités territoriales par rapport à la situation nationale que vous avez décrite. Oui, alors je n'ai jamais dit et vous pourrez reprendre les propos exhaustifs s'ils ont été filmés. Je n'ai jamais dit que les collectivités territoriales devaient supporter l'essentiel, l'ensemble, la majorité de l'effort national mais, comme tout le monde, quand vous avez une situation financière compliquée, et bien oui, il faut que tout le monde, à sa place et à la proportion qui peut être la sienne, participe à cet effort. Parce qu'il n'y a que comme ça que nous y arrivons. D'ailleurs, je note que les représentants politiques auxquels vous faites allusion et que vous soutenez ont beaucoup de propositions pour des dépenses supplémentaires. Un peu moins quand il faut trouver les sources d'économies et rationaliser les choses mais c'est pourtant par là qu'il faut en passer. Et ça ce n'est jamais facile. C'est plus facile d'ailleurs, comme le font les partis extrémistes par démagogie, de proposer de raser gratis et de rendre tout le monde heureux d'ailleurs par des décisions paradoxales et contradictoires.

Il y a un moment, il faut savoir dire la vérité, oui. Pas dans les proportions qui étaient proposées, parce que j'avais d'ailleurs évoqué la possibilité et cela aurait été le cas, que les efforts demandés évoluent dans le temps mais, en partie bien sûr, que les collectivités territoriales, comme cela va être le cas là, verront certaines de leurs recettes ponctionnées en

partie et il faut bien évidemment que ce soit le minimum possible, parce qu'il faut que nous continuions à avancer.

Et je suis heureux d'entendre, pour une fois, vous avez dit que « nous sommes dans un contexte compliqué ». Parce que, je ne sais plus si c'est l'année dernière ou l'année d'avant, mais je crois que c'était l'année dernière, lors des mêmes débats, vous nous avez dit « oui mais vous avez redressé les finances de la ville parce que vous êtes dans une situation facile ». Je m'étais permis d'ailleurs de souligner que nous avons eu une « petite » crise sanitaire qui s'appelait le COVID, « petite » crise énergétique liée au conflit en Ukraine auquel vous avez fait allusion, une instabilité internationale qui participe aussi au renchérissement du coût de l'énergie et puis, pour agrémenter le tout, une crise des primes des assurances qui fait aussi exploser les prix en la matière.

Donc, ce n'était pas facile, cela ne l'est toujours pas mais au moins, vous reconnaissez que nous agissons dans un contexte compliqué et que c'est dans ce contexte là que nous avons réussi à redresser les finances et à continuer à agir.

Parce que là je viens à un deuxième, ou à un paradoxe supplémentaire de votre intervention... Vous ne pouvez pas nous dire, à un moment, vous faites les choses sans nous prévenir (cf la place Thiers), vous faites trop de travaux, comme lorsque vous vous étiez insurgés contre les travaux du centre-ville et dans un même temps, nous dire « vous ne faites que des effets d'annonce et ce que vous annoncez au budget n'est jamais réalisé ». Il y a un moment, il va falloir se décider. Soit, nous en faisons trop, ça perturbe les choses, nous ne vous informons pas assez parce que nous allons trop vite. Soit, nous ne réalisons pas les choses et de ce point de vue là, il n'y a rien qui est dérangeant dans la ville. Donc, là, il va falloir accorder vos violons.

Et puis, par rapport à tout ce que vous avez cité, les arènes, c'est effectivement budgété. Nous avons refait toute l'étanchéité qui a coûté plus chère d'ailleurs que ce qui était prévu à l'origine. Nous sommes pratiquement à 1 million d'investissement de ce point de vue là. Nous aurons ensuite les travaux plus structurels. Nous avons fait des travaux, là, dans l'urgence pour que nous puissions continuer à aller en toute sécurité dans les gradins, par sur la piste Pascal ! Et puis, il y aura des travaux plus structurels qui sont soumis à l'accord de la DRAC et de l'architecte des bâtiments de France. Bien évidemment, tous ceux qui ont été confrontés à ce type de travaux comprennent que ça va être plus important.

Les écoles, alors là, fabuleux ! Donc là, vous actez que oui nous mettons 100 000 € de plus par an sur les travaux « du quotidien » au budget que sur les autres années mais vous nous dites « Et oui, vous ne faites que 200 et quelques 1 000... ». Vous constaterez que dans les budgets précédents aussi, nous n'arrivons pas et c'est un combat que nous menons au quotidien, nous n'arrivons pas à faire 100 % des investissements. Et quand vous, vous inscriviez 200 000 € et bien, vous ne faisiez pas 200 000 €. Et nous, quand nous inscrivons 300 000, nous faisons 200 et quelques mais c'est quand même 100 000 € de plus que ce qui était réalisé jusque là. Je ne parlerai pas des 670 000 €, voir un peu plus, qu'il faudra mettre pour faire un restaurant scolaire neuf dans une école. Cela n'a pas été réalisé depuis des années, c'est significatif. Il y a un besoin, nous le construisons. Ce sera dans l'école Gischia.

Et tous les investissements qui sont inscrits, ils vont être faits. Et à l'aune de l'environnement durable dont vous insinuez qu'il ne nous concerne pas.

Quand nous refaisons la place Thiers, nous y mettons de la végétation. Nous végétalisons, nous mettons des points d'eau parce que c'est vertueux sur le plan environnemental. Et là, permettez-moi de souligner un paradoxe supplémentaire, quand nous avons présenté le projet

et le budget qui va avec, de requalification du marché couvert et de la place Camille BOUVET sur lesquels nous allons faire un square végétalisé qui va permettre de passer du temps, d'avoir des jeux pour enfants, de flâner et là aussi, de reprendre de la fraîcheur grâce à des brumisateurs. Vous vous êtes inscrits contre ce projet parce qu'il fallait garder la halle bétonnée qu'il y avait dessus. Alors à un moment, on ne peut pas nous reprocher de ne pas faire d'environnement et quand nous végétalisons, vous inscrire contre parce qu'il faut garder l'existant et que nous mettrions à mal le patrimoine de la ville.

Dernier point, Sarah a répondu sur les personnes âgées que nous délaissierions, les plus fragiles d'entre nous dont on ne se soucierait pas. Alors selon un vieux réflexe, selon lequel nous, nous ne verrions que par l'argent et le profit et vous, grands humanistes, vous vous intéresseriez à l'autre. Si vous avez analysé les chiffres, la subvention au CCAS a été revalorisée dans les exercices précédents. Elle est maintenue là et nous continuons à investir, à travailler, à revaloriser tous ceux qui travaillent dans ces secteurs parce que, bien évidemment, notre rôle d'élus c'est d'accompagner tous ceux qui vivent dans cette ville quelle que soit leur situation. Aider les plus fragiles à se remettre dans des situations beaucoup plus confortables et aider ceux qui veulent créer de l'activité à en créer encore plus et créer de l'emploi. Bref, à faire que tout le monde puisse vivre heureux dans cette ville.

Et d'ailleurs, à chaque fois je pose la question mais vous ne pourrez pas citer une politique publique qui aurait été abandonnée au cours de ce mandat. Au contraire, nous les avons renforcées, nous avons relogé les agents, nous avons amélioré le patrimoine.

Bref, nous avons fait tout ce qui était utile pour cette ville. Ces investissements ont été faits, ils continueront à l'être pour que tout l'essentiel soit terminé sur 2025. Tout en remettant les finances d'aplomb et pas pour le plaisir, pas parce que nous nous ferions une fierté d'avoir remis les finances de cette ville dans le bon sens. Parce que sans ces excédents que nous créons, sans cette épargne brute et nette que nous reconstituons, et bien nous ne pouvons rien faire. Et si nous avions gardé la situation telle que nous l'avions trouvée, tout ce que nous avons fait, les transformations de la ville, les créations qui vont encore intervenir de citypark, de skatepark, de jeux pour enfants, tout cela n'aurait pas été possible parce que nous n'aurions pas eu le premier euro pour le faire.

Donc, je vous laisse continuer à vous lamenter sur la situation nationale et Dieu sait qu'il y a de quoi... Nous, nous allons continuer à travailler sur la situation locale, à faire que cette ville continue à se transformer dans l'intérêt de ses habitants.

Madame VERDIERE BARGAOU.

Madame Axelle VERDIÈRE-BARGAOU

Très rapidement, nous n'allons pas refaire le débat 10 fois.

La cession des bâtiments de la Compagnie thermale de Dax a été faite afin de limiter la casse sociale qui allait avoir lieu suite à la gestion qui avait été faite par le prestataire privé. Et un petit aparté, le début de mon intervention était destiné à certains des élus de votre groupe qui se permettent en conseil d'agglomération de faire des raccourcis douteux et d'assimiler mineurs non accompagnés et délinquance.

Voilà c'est tout, merci.

Monsieur le Maire

Bon, alors, je vous laisse trouver des sujets pour noyer le poisson si vous le souhaitez.

Moi, ce dont je me satisfais c'est que, sur tout le reste, cette ville va continuer à avancer grâce aux orientations budgétaires et surtout au budget qui suivra.

S'il n'y a pas d'autre intervention ?

Alors, au contraire de ce que nous a annoncé Mylène, nous allons quand même voter parce que pour le débat d'orientations budgétaires, il faut prendre acte par un vote. C'est une subtilité. Donc, concernant la prise d'acte de ce débat d'orientations budgétaires puisqu'il a eu lieu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La prise d'acte est adoptée à l'unanimité.

Merci.

Nous passons au point 6 qui devient 7 avec la mise à disposition d'agents municipaux sapeurs pompiers volontaires, une convention avec le SDIS.

7) Objet : SDIS : MISE A DISPOSITION D'AGENTS MUNICIPAUX SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES – CONVENTION

Madame Mylène HENault

Oui, merci Monsieur le Maire. Alors là, c'est une délibération récurrente qui revient chaque année et qui ne fera pas polémique.

La ville de Dax souhaite encourager l'exercice du volontariat sapeur-pompier parmi son personnel.

La ville est concernée pour deux agents qui seront, sur leur temps de travail, mis à disposition comme sapeur-pompier et de ce fait, la contribution au SDIS, pour l'année 2025, sera réduite, aura une décote est ainsi passera à 812 336,82 €.

Une convention a été rédigée pour finaliser les engagements réciproques des deux parties.

Est-ce que vous avez des questions ?

Non.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER le projet de convention avec le SDIS, relative à la mise à disposition de deux agents municipaux sapeurs-pompiers volontaires, pour l'année 2025,

APPROUVER la convention finalisant les engagements réciproques entre la ville de Dax et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS),

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Merci

Nous allons parler maintenant de la désignation d'un représentant pour notre ville au sein du comité consultatif du Grand Dax pour l'attribution de subventions aux associations sportives.

8) Objet : COMITÉ CONSULTATIF DU GRAND DAX POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE DAX

Monsieur Julien DUBOIS

Donc, vous le savez, l'agglomération du Grand Dax avait pris la compétence permettant de subventionner des associations sportives sur le territoire. Du coup, il était nécessaire de créer un règlement d'intervention pour clarifier, objectiver les choses. C'est ce qui a été fait l'année dernière suite à plusieurs réunions au sein desquelles étaient représentées toutes les communes. Dans ce règlement d'intervention, a été décidée la création d'un comité consultatif qui a pour vocation d'instruire les demandes de subventions qui méritent de l'être. Et pour que ce comité consultatif fonctionne bien, il faut que chaque commune y soit représentée. Nous devons donc ce soir, élire le représentant de la ville de Dax, tout en sachant que nous avons reçu la candidature étayée d'Amine BÉNALIA-BROUCH, qui a participé d'ailleurs aux réunions permettant de créer ce règlement d'intervention.

Peut-être d'autres candidatures ? Il n'y en a pas ? Oui ? Alors ?
Monsieur LOUMÉ.

Monsieur Yves LOUMÉ

Oui, parce que vous faites état d'un appel à candidature parmi les conseillers communautaires, je ne l'ai pas vu. Et, moi je souhaiterais candidater mais je n'ai pas pu candidater en tous les cas ni étayer comme Monsieur BÉNALIA-BROUCH l'a apparemment si bien fait.

Monsieur le Maire

Et bien, nous vous écoutons.

(Rires dans la salle)

Monsieur Yves LOUMÉ

Non, mais pourquoi n'ai-je pas reçu cet appel à candidature ?

Monsieur le Maire

L'appel à candidature a été fait par la délibération que vous avez reçue dans les délais impartis et nous faisons appel aux candidatures comme à chaque fois qu'il y a une désignation de ce genre.

Monsieur Yves LOUMÉ

Non mais là, c'est au passé composé dans la délibération donc cela avait été fait avant la délibération.

Monsieur le Maire

Non, vous avez reçu la délibération qui fait acte de candidature. Ce règlement a été, en plus puisque vous êtes conseiller communautaire, pris, nous en avons pris acte lors des différents débats. Tout le monde a pu participer à ces commissions donc bon... Si vous voulez être candidat, vous le pouvez.

Monsieur Yves LOUMÉ

Je suis candidat.

Monsieur le Maire

Est-ce que vous voulez que nous votions à bulletin secret ?

Monsieur Yves LOUMÉ

Non.

(Rires dans la salle)

Monsieur le Maire

Ça, c'est plutôt pas mal.

(Rires dans la salle)

Nous allons commencer par la candidature d'Yves LOUMÉ.

Qui est pour ?

Oui, ce n'était pas gagné d'avance mais nous avons connu ça par ailleurs !

Monsieur Yves LOUMÉ

Vous pensez qu'à bulletin secret il y aurait eu une différence ?

Monsieur le Maire

Ah mais si vous voulez, nous tentons !

C'est juste une question des délais ...

Pour Amine BENALIA BROUCH ?

Qui est pour ?

Donc, 28 pour la candidature d'Amine BENALIA BROUCH et 7 pour Yves LOUMÉ.

Donc c'est Amine qui sera notre représentant.

Et nous allons revoter pour désigner Amine BENALIA BROUCH et dire que la présente délibération sera notifiée au Président du Grand Dax et m'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier.

Donc pour ces deux autres points, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté avec 7 abstentions.

Félicitations pour cette campagne flash mais efficace !

Je vous remercie, nous passons au point numéro 9 qui concerne la programmation et le budget du nouveau festival, qui a pris de l'ampleur, le Festival Têtes en l'Air 2025, Martine DEDIEU.

9) Objet : FESTIVAL TÊTES EN L'AIR 2025 : PROGRAMMATION ET BUDGET

Madame Martine DEDIEU

Merci Monsieur le Maire, chers collègues.

Avec plus de 20 000 visiteurs sur la semaine en 2024, la 1^{ère} édition du Festival Têtes en l'Air à Dax a rencontré un véritable succès populaire. Ce qui prouve bien que notre ville est attractive. La ville de Dax et l'Office de Tourisme du Grand Dax ont décidé de poursuivre l'aventure et de proposer un nouveau projet sur la thématique du gigantisme, de la démesure et de la verticalité.

La 2^{ème} édition du festival aura lieu du 21 au 23 mars 2025.

Ont été déjà proposées pour sa partie événementielle, dès le mois de janvier, des actions culturelles en faveur des écoles, des EHPAD, des associations et de la population avec un projet collaboratif et participatif nommé «L'Odyssée».

Le festival s'articule autour de 5 temps forts. Du 13 au 17 janvier avec la fabrication des 300 masques en argile, à la galerie de l'Atrium, qui a eu lieu ; du 15 au 22 mars, dans le square Max Moras, la construction d'une tête géante de 6 mètres de hauteur fabriquée en péloïde ; le vendredi 21 mars, sur le parvis de l'hôtel de ville, la cérémonie d'ouverture avec la présentation des géants et le samedi 22 mars, dans les rues du centre-ville, aura lieu la parade carnavalesque composée de 31 géants, 5 grosses têtes, 100 échassiers et des fanfares. Tout le week-end autour du village du festival, du square Max Moras et de l'esplanade Yves Goussebaire-Dupin seront proposés des spectacles d'arts de rue.

Le programme complet est détaillé en annexe 1, vous l'avez donc.

Afin de mettre en œuvre ce festival, il convient d'autoriser la ville à prendre en charge les cachets artistiques, les frais de restauration, d'hébergement, de transport, de défraiements de tous les intervenants, ainsi que les dépenses techniques et logistiques.

Le programme proposé représente un budget global de 90 000 € pour la ville de Dax, le même que l'an dernier.

Dépenses prévisionnelles 90 000 €

- Budget artistique : 35 000 €
- Transport/Hébergement/Restauration : 17 000 €
- Frais Techniques : 21 000 €
- Frais divers (gardiennage, matériel...) : 5 000 €

- Taxes : 2 000 €
- Communication : 10 000 €

Recettes sollicitées 11 500 €

- Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : 5 000 €
- Conseil départemental des Landes : 5 000 €
- Partenaires privés (Crédit Agricole) : 1 500 €

Les crédits correspondants seront inscrits au budget culture de la ville de Dax, exercice 2025.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur le Maire

Pas de question.

Madame Martine DEDIEU

S'il n'y a pas de question, il vous est donc demandé de bien vouloir,

APPROUVER le programme du Festival « Têtes en l'air » tel que présenté en annexe 1,

APPROUVER le plan de financement.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Merci.

Point numéro 10, la programmation culturelle 2025 de la bibliothèque-ludothèque par Martine LABARCHÈDE.

10) Objet : BIBLIOTHÈQUE LUDOTHÈQUE : PROGRAMMATION CULTURELLE 2025

Madame Martine LABARCHEDE

La programmation culturelle de la bibliothèque-ludothèque pour l'année 2025 est la suivante :

Tout d'abord, le parcours d'éducation artistique et culturelle. Pour le 1^{er} semestre 2025, de mai à juin la bibliothèque-ludothèque propose la reconduction du projet « Comment ça va ? », un projet à la manière d'Édouard MANCEAU sur le modèle de ce qui avait été réalisé en 2024, à destination de deux classes de petite et moyenne section. L'école retenue cette année est l'école Lucie AUBRAC.

Il a été convenu que la restitution des œuvres réalisées par les enfants serait organisée sous la forme d'une exposition originale et qu'un spectacle pour les tout-petits en langue des signes clôturerait le projet.

Les différentes étapes du projet programmé sont sur vos tablettes.

Quant aux PEAC (Parcours d'Éducation artistique et Culturelle) 2^{ème} semestre 2025, les projets sont à l'étude.

Pour ce qui est des actions pour les publics éloignés du livre ou de la langue française.

La bibliothèque-ludothèque travaille en partenariat avec les établissements scolaires, associatifs et institutionnels et effectue différents accueils, accueils réguliers de classes et de crèches ; accueil de dispositifs de promotion de la lecture et d'accompagnement aux apprentissages scolaires ; accueil parents-enfants dans le cadre du réseau REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents piloté par la Caisse d'allocations familiales) ; accueils trimestriels d'élèves allophones du collège Léon des Landes ; accueil sur rendez-vous de groupes d'adultes encadrés par des organismes de formation ou d'insertion ; des accueils de groupes d'enfants de l'IME, de l'hôpital de jour ; partenariat avec la Maison de l'Enfance ; portage de livres à domicile et lectures en EHPAD.

Sont également à l'étude, des rencontres d'auteurs, d'artistes ou d'experts, des rendez-vous seront proposés au public pendant l'année en lien avec l'actualité éditoriale et culturelle du territoire.

Seront toujours proposés les rendez-vous réguliers, tous les 15 jours, les rendez-vous « Tricote & Crochète ». Tous les mois, seront proposés sur inscription, l'heure des histoires (mercredi après-midi) ; la dictée (jeudi matin) ; la soirée jeux (vendredi de 19h à 23h) ; le club culture (samedi matin) ; l'atelier de loisirs créatifs (samedi après-midi).

Et enfin la participation de la bibliothèque-ludothèque à Dax Tellement Noël. Une journée ludique proposée pour un public intergénérationnel et familial. Dont la programmation pour 2025 est à l'étude et sera construite sur les modèles précédents, à savoir Lego-Duplo et Kapla. L'animation aura lieu salle René Dassé: idéalement située en centre-ville et au cœur des actions liées à « Dax tellement Noël ».

Le budget prévisionnel 2025 est de 11 200 € concernant les dépenses de programmation culturelle. Les recettes sont à hauteur de 4 000 € par la subvention REAP et donc il resterait à charge pour la ville de Dax- Budget de fonctionnement- : 7 200 €.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur le Maire

Des questions ? Non.

C'est vrai que c'était complet.

Madame Martine LABARCHEDE

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER la programmation culturelle 2025 de la bibliothèque-ludothèque municipale,

APPROUVER le plan de financement joint en annexe à hauteur de 11 200 €,

AUTORISER Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup.
Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Merci.

Point numéro 11, la convention 2025, 2026, 2027 avec l'Union des Villes Taurines de France.
Je vous précise de suite que je ne participerai ni au débat, ni au vote en tant que président de l'UVTF. Je laisse la parole à Pascal DAGES.

11) Objet : UNION DES VILLES TAURINES DE FRANCE : CONVENTION D'OBJECTIFS 2025, 2026 et 2027

Monsieur Pascal DAGES

Bonsoir à tous.

La ville de Dax est adhérente depuis de nombreuses années à l'association loi 1901 « Union des Villes Taurines de France » dite UVTF. Cette association a pour but de réglementer la pratique des spectacles vivants culturels taurins, de valoriser et de promouvoir cette culture. L'UVTF mène ainsi des actions de communication afin de relayer l'action et le message des villes taurines.

Depuis 10 ans l'UVTF a mis en place un plan de développement de défense et de transmission des cultures taurines, plan voté à l'unanimité de ses membres.

Ce plan est financé par les membres de l'UVTF et les professionnels du monde taurin et mis en œuvre par l'UVTF.

Il est financé d'abord par les professionnels, les novilleros / les toreros ont un prélèvement de 1% de leur salaire brut ; les éleveurs qui sont contractés par les villes 1 % de leur facture HT et les fournisseurs de cavalerie 1 % de leur facture HT. Les villes participent en donnant 0,50 € TTC sur les billets qui sont vendus.

La convention d'objectifs arrive à échéance. Il faut la renouveler pour les années 25, 26, 27 son renouvellement à l'identique est donc proposé en annexe et de voter pour ce renouvellement.

Les crédits seront portés au budget primitif des Fêtes, exercice 2025 et suivants.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER le projet de convention d'objectifs entre la ville de Dax et l'Union des villes taurines de France portant sur la mise en œuvre du plan triennal de développement de défense et de transmission de la culture taurine, annexé à la présente, pour les années 2025, 2026 et 2027.

AUTORISER Monsieur Pascal DAGES, adjoint au maire, en charge des fêtes, à signer ladite convention et tous les documents relatifs à ce dossier.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur le Maire

Pas de question.
Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Merci.

L'organisation des spectacles pour la saison festive et tauromachique 2025. Ça approche, l'été revient ! Pascal DAGES.

12) Objet : SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE 2025 : ORGANISATION DES SPECTACLES

Monsieur Pascal DAGES

Une hirondelle ne fait pas le printemps tout comme une délib ne fait pas les fêtes mais bon, nous allons quand même commencer à en parler !

Donc c'est une délibération récurrente qui revient chaque année et qui autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à l'organisation générale des fêtes, des spectacles taurins bien évidemment, tout ce qui concerne les paiements des toreros, des taureaux avec un montant des charges sociales qui est estimé à 95 000 €.

La ville de Dax prendra également en charge les hébergements des novilleros, des mayorals, des transports et des hébergements. Le paiement des alguazils et de l'arrastre pour 3 100 € et 4 500 € respectivement.

Voilà etc, etc... Vous avez tout le détail qui est mis dans la délibération, je ne vais pas vous le relire.

Les remboursements des frais de transport, de toute façon se sont les mêmes que chaque année. C'est récurrent, vous les connaissez par cœur.

Et évidemment, l'organisation de tous les spectacles festifs durant les fêtes et Toros y Salsa.

Les crédits seront inscrits, évidemment, au budget primitif des fêtes de la ville de Dax, exercice 2025.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER l'organisation des spectacles taurins et festifs ainsi que les montants tels qu'énoncés ci-dessus,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer les contrats des spectacles taurins et festifs et tous les documents relatifs à ce dossier.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur le Maire

Non, pas de question.

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Ça fait plaisir, conseil municipal où à l'unanimité, nous sommes favorables à l'organisation de ces spectacles.

Monsieur Pascal DAGES

Ce n'est pas partout pareil !

Monsieur le Maire

Il paraît !

Monsieur Pascal DAGES

J'ai remarqué, moi !

Monsieur le Maire

Point numéro 13, Marie-Constance LOUBERE BERTHELON pour la participation 2025 de la ville de Dax aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association.

13) Objet : ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION : PARTICIPATION 2025 DE LA VILLE DE DAX AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Madame Marie-Constance LOUBERE BERTHELON

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Conformément à l'article L.442-5 du Code de l'éducation, la commune est tenue de participer aux dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association. Ces dépenses sont prises en charge par la collectivité, sous forme d'une contribution forfaitaire par élève et par an.

Pour l'année 2025, il convient d'augmenter cette participation, non réévaluée depuis 2014, de 12 % en maternelle et de 6 % en élémentaire, afin de prendre en compte l'augmentation des charges de fonctionnement des structures, comme suit, 1 500 € par élève en maternelle, pour un effectif de 71 élèves dacquois ; 600 € par élève en élémentaire, pour un effectif de 149 élèves dacquois,

Le montant total de cette participation forfaitaire s'élèvera à 195 900 €. Cette dépense est susceptible d'être réajustée en fonction des effectifs qui seront constatés à la rentrée de septembre 2025.

Les crédits correspondants, en outre, sont inscrits au budget.

En outre, la ville assure un certain nombre de prestations annexes (participation à la fête de Noël, transport vers les installations sportives, mise à disposition d'éducateurs sportifs) et ce, pour un montant estimatif de 23 000 €.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

FIXER la contribution forfaitaire de la ville au fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association pour l'année 2025, à hauteur de :

- 1 500 € par élève dacquois en école maternelle,
- 600 € par élève dacquois en école élémentaire.

APPROUVER, pour l'année 2025, la participation financière de la ville aux prestations annexes susvisées pour un montant estimatif de 23 000 €,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, y a-t-il des questions.
Madame LOUMÉ-SEIXO.

Madame Viviane LOUMÉ-SEIXO

Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, Mesdames et Messieurs les élus.

Il nous est donc proposé comme chaque année et comme la loi nous y oblige, de voter la participation de la ville aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'associations dacquoises.

Les dépenses entrant en compte dans le calcul de cette participation sont bien encadrées par cette loi. Il s'agit, pour simplifier, d'attribuer à ces écoles privées sous contrat l'équivalent de certaines de nos dépenses de fonctionnement concernant nos écoles publiques. Vous nous proposez une augmentation de cette participation, à un an des élections municipales, Monsieur le Maire, la ficelle est énorme mais nous connaissons tous cet adage « plus c'est gros, plus ça passe ».

Permettez-nous, toutefois, quelques remarques.

Les services publics, quel qu'en soit le domaine, sont exsangues. Le service public d'éducation n'y échappe malheureusement pas mais peut-être ne le savez-vous pas. Et malgré les nombreuses alertes lancées par les professionnels, quand ce ne sont pas tout simplement des cris de détresse. L'école publique doit encore et toujours faire plus, mieux et même au-delà de ses missions premières, toujours avec moins. A Dax, comme ailleurs, nous sommes toujours en attente de ce que seront les dotations de l'État pour nous permettre justement d'accompagner nos concitoyens dans leur quotidien. Vous rappelez vous-même, quand cela vous arrange, il faut bien l'avouer, que les temps sont durs pour les collectivités en général et la nôtre en particulier. Et nous vous invitons, à nouveau, à contacter vos amis du gouvernement que vous soutenez pour leur demander des comptes ou comme vous le suggérez lors de la cérémonie des vœux, leur donner des conseils. Bien que nous soyons un brin sceptiques sur ces fameux conseils.

Votre politique éducative nous a bien souvent laissés perplexes. Activités éducatives réduites à peau de chagrin durant les temps périscolaires, déficit d'accueil dans les centres de loisirs et un budget de fonctionnement attribué aux écoles publiques qui, lui, n'augmente pas. Alors que nous le savons tous, les dépenses pour les équipes pédagogiques ont, elles, fait un bond ces dernières années. Alors je parle ici de dépenses concernant le matériel pédagogique indispensable pour les élèves.

Vous choisissez donc d'augmenter la participation de la ville au fonctionnement des écoles privées.

Les familles et les personnels des 10 écoles publiques dacquoises apprécieront sûrement ce geste qui montre bien où va votre préférence et votre soutien. Quel signe pensez-vous envoyer en prenant cette décision ?

Pas celui, en tout cas, d'un maire et d'élus municipaux qui se doivent de représenter une République soucieuse de l'accès de tous à un service public d'éducation de qualité et qui ne sélectionne pas, qui ne laisse personne au bout du chemin et qui s'attache à accompagner les enfants et les jeunes vers une culture et une citoyenneté universelles et non communautaristes.

Malgré tout, et ce sera ma conclusion, nous espérons encore que vos choix si généreux pour les écoles privées seront les mêmes pour tous les élèves et les familles des écoles publiques. Merci.

Monsieur le Maire

C'est...ne vous inquiétez pas, nous allons vous répondre.

Quelle honte...

Vas-y Marie-Constance.

Madame Marie-Constance LOUBERE BERTHELON

Je vais juste vous répondre pour ma part.

Je trouve un peu décevant votre intervention parce que les débats peuvent avoir lieu également en commission donc moi, c'est pareil, je n'ai jamais censuré quoi que ce soit. Vous étiez d'accord sur cette délibération lorsque j'ai fait ma commission.

Vous revenez sur le retour à la semaine de 4 jours, nous n'avons rien imposé à personne.

Nous avons fait voter les familles et cela a été voté en conseil d'école, voilà. Il n'y a que le votre qui a voté contre si non, tous les autres conseils étaient favorables au retour à 4 jours donc nous n'avons rien imposé.

Ensuite, vous parlez des centres de loisirs, nous avons pallié à ce problème là en embauchant deux animateurs en plus. Depuis, nous n'avons plus aucun souci, rien.

Donc c'est toujours la même rengaine en conseil municipal concernant les écoles.

Et ensuite, nous avons décidé cette année d'augmenter donc de 12 % parce que nous nous sommes appuyés sur une étude de l'Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locale qui, donc, nous indique que pour les écoles publiques le coût de fonctionnement médian pour un élève en maternelle est de 1 500 € et en élémentaire de 575 € donc, nous nous y rapprochons et même un peu plus avec cette délibération. Et c'est vous, la dernière, qui avez fait une augmentation, excusez-moi mais, de 2 % en 2014. Donc pour moi, ridicule et dérisoire.

Monsieur le Maire

Vos propos, ils sont et je vais peser mes mots, totalement honteux, démagogiques et tentent de monter des parents d'élèves ou des élèves les uns contre les autres. Vraiment, vous avez parfois pu avoir un peu de hauteur dans vos interventions, là, par militantisme vous êtes tombée bien bas, je me permets de vous le dire Madame LOUMÉ-SEIXO.

Ce n'est pas du tout lié à l'approche des élections municipales, comme vous tentez de le faire croire, que nous faisons ce réajustement là, parce qu'il s'agit d'un réajustement. Pendant le début du mandat, alors que les établissements d'enseignement privés sous contrat nous demandaient de nous mettre en conformité avec la réglementation qui, je vous le rappelle, nous impose normalement d'allouer la même chose par enfant aux établissements

d'enseignement privés que ce que nous allouons aux élèves de l'enseignement public. C'est ça la réglementation. Et depuis le début du mandat et depuis des années, nous n'y sommes pas ici dans cette ville. Et depuis le début du mandat, comme peut-être ils avaient dû le faire par le passé, si jamais vous les receviez mais au vu la teneur de vos propos, ce n'est peut-être pas le cas.

Les représentants de l'enseignement privé sous contrat nous disent « attention, nous n'y sommes pas » et nous, nous leur disons « attention, au vu des finances de la ville, nous ne pouvons pas rattraper aussi rapidement que vous le souhaitez et que l'imposerait la loi parce que nous ne pouvons pas » et ils ont accepté cette discussion et ils ont accepté que nous temporisions pendant 3 ans. Aujourd'hui, nous arrivons effectivement au moment où, parce que nous le disons, nous avons rétabli les finances de cette ville, nous pouvons faire un pas pour se remettre un peu plus vers la légalité.

Et donc, nous ne sommes pas arrivés avec cette délibération à être en conformité avec la loi, c'est-à-dire à donner autant par élève que ce que nous donnons dans le public mais nous nous sommes mis, comme l'a dit Marie-Constance, sur une médiane, une moyenne nationale qui permet de faire un pas sans aller jusqu'à ce que la réglementation nous impose. Nous allons continuer à discuter avec ces établissements pour voir comment, dans un délai que nous nous donnerons tous sur plusieurs années, nous nous mettrons en conformité. Mais c'est ça le problème, c'est qu'effectivement ça n'avait jamais été réévalué sauf de 2 %, une fois par le passé et que maintenant, nous avons ce fossé à combler. Mais déjà, nous n'y sommes pas et il n'y aucune finalité électoraliste ou que sais-je derrière cette décision.

Et puis, je ne peux pas vous laisser dire que nous privilégierions, avec des grosses ficelles déplorables, le privé par rapport au public. Nous avons démontré tout à l'heure que sur l'école publique, nous mettons plus d'argent que ce qui a été fait par le passé. Alors, ceux que vous dites défendre et bien, je veux dire qu'ils sont mieux lotis depuis le début de ce mandat qu'ils ne l'étaient auparavant.

Nous allons investir, je le disais, pratiquement 700 000 € pour refaire un restaurant scolaire. À Gischia, ils mangent dans une petite salle ou ils doivent aller ailleurs aujourd'hui et depuis des années. Ça, nous allons le faire. Nous allons investir sur des cours d'école qui sont totalement remplies d'enrobé pour les re-végétaliser. Nous avons replanté des arbres dans les écoles. Nous avons refait des travaux qui n'avaient pas été faits depuis des années.

Et vous osez nous dire que nous privilégions des élèves par rapport aux autres sans l'étayer d'ailleurs, sans donner aucun chiffre, parce qu'il n'y en a pas, parce que les chiffres, ils disent le contraire.

Et vous allez jusqu'à parler de communautarisme ? Mais est-ce que vous mesurez la portée de vos propos ? ...

Donc moi je vous invite à remettre les choses à plat, à regarder les choses dans leur réalité, à regarder les chiffres, les vrais, à regarder ce que nous impose la réglementation et vous verrez que derrière ça, il n'y a aucune manœuvre.

Les centres de loisirs, vous nous ressortez ça à chaque fois. Je ne sais comment il va falloir vous expliquer que tous les élèves qui veulent y aller, y sont accueillis, que nous avons embauché, comme l'a dit Marie-Constance, des animateurs supplémentaires. Mais vous faites courir cette petite musique qui tendrait à dire que nous ne voulons pas accueillir les élèves dans les centres de loisirs.

Donc moi, vraiment, je demande de regarder les choses posément, de ne pas aller sur ces argumentaires militants, qui n'apportent rien et qui sont en total non équation avec la réalité.

Et puis pour la cérémonie des vœux, j'ai vu qu'elle vous a perturbés cette cérémonie. Vous y faites allusion dans beaucoup de vos publications qui n'ont que peu d'audience et

heureusement. Oui, nous avons fait une cérémonie des vœux au cours de laquelle il y a eu un discours qui a duré parce que nous avons beaucoup de choses à dire sur ce qui a été fait, sur ce qui va être fait et qui a effectivement, alors que le même nombre de personnes sont invitées chaque année, connu un vrai succès, sous entendant peut-être qu'il y a une adhésion sur tout ce qui est fait.

Donc vraiment, sur le fond, moi je vous invite à cesser d'aller sur ces facilités qui tendraient à dire que nous voulons aider des élèves et pas d'autres parce que ça n'a rien à voir avec ce que nous souhaitons. Surtout pour l'école dont nous pensons que c'est un des piliers sur lequel il faut s'appuyer et c'est peut-être à cause de défaillances de ce côté-là que nous constatons quelques dérives dans la société aujourd'hui. Donc vraiment, s'il y a un sujet, je pense, qu'il ne faut pas instrumentaliser pour des raisons militantes, c'est bien celui-là.

En tout cas, je vous le redis, tous les chiffres prouvent le contraire de ce que vous avez dit donc regardez-les bien et du coup vous pourrez tempérer vos propos.

Madame LOUMÉ-SEIXO.

Madame Viviane LOUMÉ-SEIXO

Oui, merci.

Alors, je vous rassure. Je rencontrais régulièrement les responsables des établissements privés. Enfin, nous les rencontrions, pardon, il n'y avait pas que moi. Et ils ne se sont jamais trop plaints ni de nos relations, ni de ce qui pouvait leur être versé.

Il y a la somme par élève allouée et puis, comme ça l'a toujours été et ça l'est toujours, il y a des petites participations annexes dont il faut tenir compte et qui faisaient que...

Monsieur le Maire

23 000 €.

23 000 € sur 200 000.

Madame Viviane LOUMÉ-SEIXO

Qui faisaient que la participation était tout à fait correcte, 23 000 € je le répète pour que tout le monde l'entende.

Monsieur le Maire

Vous n'avez pas de chiffres alors je vous les donne.

Madame Viviane LOUMÉ-SEIXO

Je répète ce que vous venez de dire.

Ça c'était la première chose. Donc je vous rassure, les relations étaient tout à fait au beau fixe. Donc ma question était, je vous la repose, elle n'était peut-être pas très claire. C'était ma conclusion. Est-ce que la participation de la ville de Dax, aux frais de fonctionnement des écoles publiques, j'entends par là, les achats de matériel pédagogique va augmenter aussi ?
Merci.

Monsieur le Maire

10 %. Les fournitures de matériel scolaire en 2025 augmenteront de 10 % par rapport à l'année précédente.

Madame Viviane LOUMÉ-SEIXO

Les fournitures ou la participation ?

Monsieur le Maire

Vous parliez des fournitures. 10 %.

Madame Viviane LOUMÉ-SEIXO

Oui parce que le prix a augmenté.

Monsieur le Maire

Non mais attendez. Dites-le dans le micro s'il vous plaît.

Madame Viviane LOUMÉ-SEIXO

Pardon.

Je dis, la participation de la ville ou le prix des fournitures va augmenter de 10 % ?

(Rires dans la salle)

Monsieur le Maire

Vous voyez la mauvaise foi, à un moment, elle a ses limites...

Vous me demandez, vous dites que ça baisse depuis des années et vous demandez ce que cela sera pour cette année. Donc ça augmente chaque année et cette année encore, la somme que met la ville pour les fournitures augmentera de 10 %. Et si jamais vous constatez une inflation à 10 % sur ces produits là, à ce moment vous venez aussi nous donner les chiffres.

Madame Viviane LOUMÉ-SEIXO

Oui, c'est-à-dire ces dernières années ça a quand même bien pris.

Monsieur le Maire

Vous avez un problème avec les chiffres. Est-ce que vous avez vu une inflation à 10 %? Là, là cette année sur 2025 qui arrive ?

Madame Viviane LOUMÉ-SEIXO

En cumulé sur plusieurs années...

Monsieur le Maire

Nous avons parlé de 1,5.

Madame Viviane LOUMÉ-SEIXO

D'accord.

Monsieur le Maire

D'accord ?

Donc, nous mettons plus d'argent sur ces fourniture. Est-ce que vous l'actez ?

Madame Viviane LOUMÉ-SEIXO

Mais j'entends votre réponse Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

D'accord. Elle est claire donc ?

Madame Viviane LOUMÉ-SEIXO

Ah, votre réponse est claire oui.

Monsieur le Maire

Vous avez posé une question en disant que ça baissait et je vous dis que ce sera +10 %.
Merci.

Madame Viviane LOUMÉ-SEIXO

J'entends.

Monsieur le Maire

Y a-t-il d'autres questions ?

Alors s'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité moins 7 abstentions.

Point numéro 14 : L'immersion professionnelle jeunes étudiants 2025, Vincent MORA.

14) Objet : IMMERSION PROFESSIONNELLE JEUNES ÉTUDIANTS 2025

Monsieur Vincent MORA

Merci Monsieur le Maire.

A l'origine destinée aux 16-22 ans, cette action a été recentrée sur les plus jeunes en 2020, en raison de leur plus grande difficulté à trouver un emploi d'été.

Labellisé Info Jeunes le Service jeunesse propose désormais un accueil et un accompagnement des 13-29 ans sur divers sujets et continue de décliner des projets autour de l'emploi des jeunes afin de répondre aux besoins du territoire : Forum Jobs, ateliers de l'emploi auprès de classes ou de groupes.

Avec une offre croissante de cursus de formation sur le Grand Dax, le nombre d'étudiants est en constante augmentation sur la commune. À leur rencontre, les informateurs jeunesse ont régulièrement identifié pour les non-alternants des problématiques financières pouvant entraver le déroulement de leur cursus scolaire.

Pour la construction d'un parcours de réussite, l'implication du jeune et sa participation à la construction de son projet sont essentielles. En l'absence d'aide pour ce public et sur l'exemple d'autres communes, une aide ponctuelle sous la forme d'une bourse d'un montant de 315 € par an, versée en une seule fois.

Afin de pouvoir bénéficier de cette bourse, le jeune devra remplir les critères suivants, être domicilié à Dax, bien entendu, être inscrit dans un parcours d'études supérieures non rémunéré dans l'agglomération du Grand Dax, avoir réalisé un engagement citoyen sous la forme d'une action bénévole auprès de la Ville de Dax dans un délai d'un an courant à compter du dépôt de la demande de bourse auprès de la ville.

Chaque demande sera étudiée afin d'en vérifier sa pertinence, en orientant, le cas échéant, vers d'autres dispositifs plus adaptés.

Dans le cadre de sa demande de bourse, le jeune sera rencontré et il signera une convention d'engagement citoyen qui l'engagera avec la collectivité.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur le Maire

Pas de question.

Monsieur Vincent MORA

Ah, c'est bien !

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER l'extension du dispositif « Immersion Professionnelle Jeunes » par la création d'une bourse de 315 € par an, conditionnée notamment à la réalisation d'un engagement citoyen auprès de la ville de Dax, afin de soutenir financièrement les étudiants non-alternants dacquois et de développer leur insertion citoyenne dans la vie communale,

APPROUVER les critères d'éligibilité des jeunes à l'obtention de cette bourse tels qu'énoncés ci-dessus,

APPROUVER le modèle de convention d'engagement citoyen étudiant tel qu'annexé,

AUTORISER Monsieur le Maire et Madame l'Adjointe au Maire en charge de l'Éducation, de la Jeunesse et du Jumelage à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Point numéro 15, je vais laisser la parole à Matine ERIDIA pour la rétrocession d'une concession funéraire à la ville.

15) Objet : RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE À LA VILLE

Madame Martine ERIDIA

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Cette délibération pour nous permettre de rembourser Monsieur et Madame GACHET qui ont acquis, l'an dernier, une grosse concession de 5 m² pour 50 ans au cimetière Saint Pierre, pour un montant de 1 300 € .

Après une concertation familiale, finalement, ils vont revenir vers une concession plus petite.

Mais nous devons prendre cette délibération pour permettre le remboursement.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER la rétrocession d'une concession au cimetière Saint Pierre de la ville de Dax, contre le remboursement de la ville à Monsieur et Madame GACHET, concessionnaires actuels, d'un montant de 1 300 €,

AUTORISER le remboursement de la ville à hauteur de 1 300 € de ladite concession, en faveur de Monsieur et Madame GACHET,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, des questions ?

Des acquéreurs, du coup parce que...

(Rires dans la salle)

Madame Martine ERIDIA

Nous en avons, tout va bien.

Monsieur le Maire

Oui ?

Ça marche bien.

Madame Martine ERIDIA

Oui, ça va. Ce sont des recettes.

Monsieur le Maire

Nous passons au vote.

Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient?

Voté à l'unanimité. Merci.

Point numéro 16, toujours Martine ERIDIA pour la programmation 2025 des animations et activités en lien avec la nature.

16) Objet : PROGRAMMATIONS 2025 DES ANIMATIONS ET ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LA NATURE

Madame Martine ERIDIA

Cette délibération pour mettre un coup de projecteur sur des animations au Parc du Sarrat que nous reconduisons en 2025, au regard de leur succès les années précédentes.

Donc en particulier, les rendez-vous au jardin . Cette année sous le thème « Jardins de pierre », les 07 et 08 juin prochain. Les 4^{èmes} rencontres botaniques les 21 et 22 juin, que nous allons élargir de 10h à 18h sur les 2 jours et enfin les journées européennes du Patrimoine, les 20 et 21 septembre.

Donc à ces occasions, nous avons des intervenants professionnels et associatifs qui viennent dans le parc du Sarrat et certains pour vendre des légumes, des plantes et quelques arbres.

Pour ce faire, nous devons donc prendre cette délibération, pour signer les conventions.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER l'organisation de la quatrième édition des « Rencontres botaniques » organisées au parc du Sarrat,

APPROUVER la programmation 2025 des animations et des activités en lien avec la nature, telle que présentées ci-dessus,

APPROUVER la convention d'occupation du domaine public jointe en annexe,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci.

Des questions ? S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient?

Voté à l'unanimité.

Et le concours des maisons fleuries qui revient. Donc, c'est l'objet de la délibération légèrement modifiée que vous avez sur table.

Martine ERIDIA.

17) Objet : CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2025

Madame Martine ERIDIA

Oui, il y avait une coquille et les documents étaient déjà partis pour le conseil municipal, c'est pour ça que nous avons dû déposer sur table un avenant, rien de grave.

Donc, nous reconduisons, là aussi, le concours des maisons fleuries. Les inscriptions se feront du 1^{er} mars au 30 juin et le jury est déjà mobilisé pour des visites le 02 juillet 2025. Cette opération nécessite des crédits à hauteur de 1 140 € pour les prix, qui sont déjà inscrits au budget de la ville.

Ce concours a pour objectif d'encourager les Dacquois à participer directement à l'effort d'embellissement de leur ville, par des actions de fleurissement de qualité et perceptibles depuis la voie publique, surtout. Cela a été un des critères l'an dernier pour obtenir le label « 4 Fleurs » avec succès.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER l'organisation du concours des maisons fleuries pour l'année 2025,

APPROUVER le règlement du dit concours joint en annexe et notamment les récompenses accordées par le jury qui y sont décrites,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci. Des questions ? Il n'y en avait pas je crois, nous passons au vote.

Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient?

Voté à l'unanimité.

Merci.

Et là, nous allons pouvoir prendre tout notre temps pour ce sujet que nous attendons depuis un petit moment. Le rapport d'activité 2023 du SIVU des chénaies de l'Adour.

Nous sommes installés, Martine, c'est à toi !

18) Objet : SIVU DES CHENAIES DE L'ADOUR : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Madame Martine ERIDIA

Je suis prête.

Donc, c'est une fois par an et ce depuis l'année dernière puisqu'ils avaient été retoqués par la Chambre Régionale des Comptes comme quoi ils ne fournissaient pas de rapport d'activité. Donc l'an dernier par délibération, nous avons validé les rapports de 2021-22. Là, il s'agit du rapport d'activité de 2023, j'imagine que vous l'avez tous lu.

Donc le SIVU des chênaies de l'Adour, je vais dire quelques mots puisque Monsieur le Maire insiste, voilà... !

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, ça c'est pour le SIVU, c'est un collectif de 46 communes qui vont de Toulousette à Saint Martin de Seignanx sur le bassin de l'Adour dont le siège social est à la mairie de Laurède et présidé par le maire de Laurède.

Donc il y a le président et un agent, 11 heures par semaine.

L'objet de cette association est de gérer 3 500 ha de forêt de chênes. Ils ont dépensé en 2023 environ 400 000 € de travaux. Des travaux sur les plantations, des travaux sur l'entretien, sur la régénération naturelle.

Le SIVU est un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) et il propose également une école de la forêt en relation avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) du Martin de Seignanx.

Monsieur le Maire

En fait, je rigolais...

(Rires dans la salle)

Madame Martine ERIDIA

~~On~~ ne rigole pas, voilà.

Et ils proposent à leurs membres aussi un voyage d'études annuel auquel, je l'avoue, je n'ai point participé.

Avez-vous des questions ? Non, il n'y a pas de question.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

PRENDRE ACTE de la présentation du rapport d'activité du SIVU des Chênaies et peupleraies du bassin de l'Adour de l'année 2023,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci Martine, ce sont quand même des sujets importants, la gestion de nos chênes.

Madame Martine ERIDIA

Il y a une coquille là aussi parce qu'ils ne font plus peupleraie, ils ne font plus que chênaie.

Monsieur le Maire

Oui, ce n'est plus qu'une chênaie, ils ne s'occupent plus que des chênes. Ces chênes que nous abattons.

Nous passons au vote parce que nous prenons acte mais il faut autoriser aussi donc...

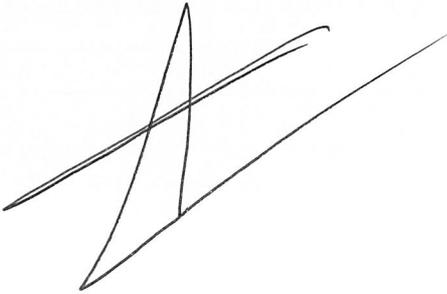
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité. Merci.

Nous avons épuisé l'ordre du jour de ce conseil municipal.
Nous pouvons donc lever la séance et je vous souhaite une bonne soirée.

Fin de séance : 20h38.

**Secrétaire de séance,
Alexis ARRAS.**



Le Maire,

Julien DUBOIS.

